

Répression des manifestations pro-palestiniennes

LES GRANDES CRAINTES DU MAKHZEN

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7748 - SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

«L'Afrique doit parler d'une seule voix»

Page 2

ECHANGE DE PRISONNIERS ET AIDES HUMANITAIRES POUR LES GHAZAOUIS

LA TRÊVE ENTRÉE EN VIGUEUR



La trêve humanitaire entre la résistance palestinienne et l'occupation sioniste est entrée en vigueur hier matin à Gaza, avec l'échange de prisonniers, comme annoncé après les négociations. La première partie de l'opération d'échange de prisonniers, qui s'est déroulée l'après-midi, a concerné 39 Palestiniens, dont 24 femmes et 13 adolescents, libérés des prisons israéliennes en Cisjordanie occupée. La résistance palestinienne, pour sa part, a remis 13 israéliens, qui étaient détenus dans la bande de Ghaza, aux autorités égyptiennes par le poste frontalier de Rafah.

Page 3

FORUM D'AFFAIRES ALGÉRO-SAOUDIEN

Plusieurs accords signés

Page 4

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Plaidoyer pour un «guichet unique»

Page 5

POUR AVOIR SOUTENU LA PALESTINE

YOUCEF ATTAL PLACÉ EN GARDE À VUE

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO



MINES ANTIPERSONNEL

L'Algérie élue à la tête d'un Comité du CIMAP

L'ALGÉRIE a été élue jeudi à la présidence du Comité sur le renforcement de la coopération et de l'assistance à la Convention d'interdiction des mines antipersonnel (CIMAP) pour l'année 2024 en remplacement de la Thaïlande, à l'occasion de la 21e assemblée des Etats parties qui se tient depuis lundi à Genève.

Le mandat de ce comité, dont la nouvelle composition comprend, outre l'Algérie, le Japon, le Danemark et la Turquie, consiste à aider les Etats parties à mettre pleinement en œuvre les dispositions de la convention et des plans d'action qui en découlent, afin de mettre fin aux souffrances et aux pertes causées par les mines antipersonnel.

Dans son intervention devant l'assemblée, la délégation algérienne a souligné les priorités du comité pour l'année 2024, qui seront axées notamment sur l'encouragement des partenariats et des plateformes nationales d'action contre les mines, le renforcement de l'échange de bonnes pratiques et la coordination avec les donateurs, afin d'aider les Etats parties à remplir leurs obligations en matière de déminage et la coopération Sud-Sud.

Le comité aura également à contribuer à l'élaboration d'un nouveau plan d'action quinquennal, en prévision de son adoption lors de la 5e conférence d'examen de la CIMAP, prévue en 2024, au Cambodge, et dont l'Algérie assumera la vice-présidence. Par cette élection à la tête dudit comité, les Etats parties reconnaissent le rôle pionnier de l'Algérie et son expérience dans la lutte contre les mines antipersonnel datant de la Guerre de libération nationale, ainsi que sa contribution significative à la réalisation des objectifs humanitaires de la convention. A ce titre, le président de la 21e assemblée des Etats parties à la CIMAP, l'Allemand Tomas Gobel, a tenu particulièrement à remercier l'Algérie pour ses efforts et son engagement dans le domaine de la lutte contre les mines, soulignant l'importance du séminaire régional africain organisé par l'Algérie, les 0 et 1 mai derniers à Alger et dont les résultats prometteurs ont été présentés à l'assemblée par la délégation algérienne. A cette occasion, le groupe des Etats africains parties à la CIMAP, ainsi que plusieurs participants, dont le représentant du Service de la lutte anti-mines des Nations unies (UNMAS), ont exprimé leur profonde gratitude à l'endroit de l'Algérie pour l'organisation du séminaire en question et sa contribution à la promotion de l'objectif d'une Afrique « libre de mines ». Pour rappel, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel est entrée en vigueur en Algérie le 9 avril 2002. Depuis son ouverture à la signature en 1997, pas moins de 164 pays ont ratifié ou adhéré à ladite convention.

S. N.

RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS PRO-PALESTINIENNES

LES GRANDES CRAINTES DU MAKHZEN

Alors que le monde entier connaît une forte mobilisation de soutien avec les Palestiniens, le régime marocain s'évertue à faire taire cet élan de solidarité du peuple marocain envers ses frères victimes de l'agression génocidaire des sionistes.

Hypocrisie flagrante de Rabat, qui veut coûte que coûte défendre et protéger son alliance contre-nature avec l'entité sioniste en se donnant maladroitement des alibis auxquels plus personne ne croit chez la résistance palestinienne ou chez l'opinion publique locale. Le sommet de cette hypocrisie mercantile est de se pavaner dans les rendez-vous diplomatiques, organisés à la va-vite et à dessein pour se dédouaner face à la colère de ses sujets. Pourtant, la réalité est plus qu'évidente : l'histoire dira que le Makhzen a choisi son camp à la première bataille.

Le Roi Mohamed VI a montré son vrai visage depuis les premiers raids terroristes de l'aviation israélienne sur la bande de Ghaza. Aucun mot sur ce qui s'est passé dans cette contrée meurtrie par les bombes de la haine. Rabat n'a pas daigné écrire le moindre communiqué dénonçant le massacre qui se déroule quotidiennement dans les hôpitaux, les écoles, les habitations et sur les routes. Des massacres qui n'ont épargné ni les enfants, ni les femmes, ni même les malades ou les blessés.

Passé l'orage, comme pour absorber les premiers souffles de la colère populaire, ce régime a pris peur depuis. Il craint que cette mobilisation ne déborde vers d'autres revendications citoyennes et démocratiques car la contestation a désormais pris une autre tournure. Les manifestants, sortis en masse, dénoncent maintenant, en toute logique, les accords de normalisation conclus par Rabat et Tel Aviv. Ils ne veulent plus de cette position officielle du Roi, devenu otage de ses propres calculs en arrimant le destin de son pays à une entité criminelle et extrémiste.

Désormais, ces manifestations pro-palestiniennes ne sont plus autorisées dans le royaume. Une violente répression policière s'est abattue sur les manifestants qui



L'hypocisie marocaine.

défilaient dans plusieurs villes du royaume, dénonçant la barbarie sioniste contre les civils palestiniens dans la bande de Ghaza et dans les territoires occupés de la Cisjordanie.

Ainsi, plusieurs marches de soutien au peuple palestinien dans plusieurs villes du Maroc ont été réprimées par les forces de sécurité du Makhzen. L'Instance marocaine de soutien aux causes de la oumma a publié des vidéos mettant en scène une intervention musclée des forces de sécurité contre des manifestants, et ce lors d'une grande marche pacifique dans la ville de Meknès. Les extraits vidéos largement partagés sur les réseaux sociaux montrent un grand nombre de policiers marocains en train de frapper, avec des bâtons, plusieurs manifestants qui brandissaient des drapeaux de la Palestine et arboraient des keffiehs. Un communiqué de l'instance marocaine a également fait état de plusieurs arrestations et de blessés parmi les protestataires.

Dans la ville de Taza, au centre-ouest du pays, ou dans la localité de M'diq, les forces de sécurité ont réprimé aussi des marches pacifiques appelant à dénoncer les massacres perpétrés par l'entité sioniste contre les civils palestiniens et leur rejet total de la normalisation. Dans la ville d'Agadir, dans le sud, où une autre marche de solidarité avec le peuple palestinien a été réprimée, les manifestants ont tenu à exprimer leur refus de toute forme de normalisation avec l'entité sioniste en scandant des slogans tels que « Le peuple veut mettre un terme à la normalisation ».

Pratiquement, ce sont les mêmes scènes de mobilisation populaire et de répression policière, caractérisée par des arrestations, des détentions arbitraires et certainement des simulacres de procès. Dans ce contexte, le Front marocain pour le soutien à la Palestine et contre la normalisation a annoncé l'organisation, demain, d'une « grande marche » dans la ville de Casablanca afin de dénoncer l'agression sioniste et exiger la fermeture du « bureau de liaison sioniste » à Rabat. A ce titre, il a appelé le peuple marocain à se mobiliser pour participer massivement à cette marche, réaffirmer avec force la nécessité de mettre fin à l'agression barbare contre Ghaza et exiger la suspension de tous les accords de normalisation avec l'entité sioniste.

Mohamed K.

ATTAF À PROPOS DE LA RÉFORME DU CONSEIL DE SÉCURITÉ :

«L'Afrique doit parler d'une seule voix»

LE MINISTRE des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a appelé, depuis Oyala, en Guinée équatoriale, tous les pays africains à se réengager dans la position commune du continent pour peser dans le processus de promotion d'un système multilatéral «sain» fondé sur les principes de la Charte des Nations unies.

«Nous sommes tous d'accord pour dire que l'Afrique doit parler d'une seule voix sur la question de la réforme du Conseil de sécurité et sur toutes les autres questions qui touchent notre continent», a déclaré Attaf, jeudi, lors des travaux de la réunion ministérielle préparatoire du 5e Sommet du groupe des dix de l'Union africaine (UA) sur la réforme du Conseil de sécurité, lors duquel il a représenté, hier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Attaf a appelé tous les pays africains à se réengager « sous l'égide de la position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies » et à rester fidèles à cette « position commune », parce qu'elle «est saine, parce qu'elle est juste et parce qu'elle répond pleinement à nos préoccupations et à nos intérêts collectifs». C'est la seule façon d'aller de l'avant «pour faire en sorte que notre voix collective pèse dans ce processus de promotion d'un système multilatéral sain fondé sur les règles, les principes et les idéaux inscrits dans la Charte des Nations unies», a-t-il souligné, rappelant comment cela a porté ses fruits lorsque l'UA est récemment devenue membre à part entière du G-20.

A cet égard, le ministre s'est félicité du large soutien dont la «position commune africaine» continue de bénéficier parmi les Etats membres de l'ONU et les groupes d'intérêt car, explique-t-il, elle incarne d'abord la volonté collective des 55 Etats membres de l'UA et vise à «corriger l'injustice historique imposée à notre continent». Face à un système de sécurité mondial «paralysé», M. Attaf a assuré que «l'Afrique est prête à apporter sa juste part à l'effort collectif visant à faire face à cette situation mondiale malheureuse avec engagement, résolution et dévouement. Cela s'applique à la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU» et ce, afin d'éviter que la situation «ne se détériore davantage et ne devienne incontrôlable».

Par ailleurs, il a mis en garde contre «toute tentative visant à mettre à ce processus un terme prématuré, ou de toute approche fragmentaire qui exacerberait encore les difficultés dont souffre actuellement le Conseil de sécurité». «Ce dont nous avons le plus besoin, c'est d'une approche globale qui, espérons-le, nous conduira à un Conseil plus représentatif et, en même temps, plus efficace», a-t-il insisté. Dans ce contexte, il s'est dit «pleinement conscient que la relation entre la représentation et l'efficacité est très complexe», précisant que «la représentation seule ne peut assurer et garantir l'efficacité et cette dernière, sans une représentation meilleure et plus juste, s'avérerait inévitablement à la fois irréaliste et irréalisable». «De notre point de vue, ce dilemme peut être surmonté si nous élargissons le débat aux règles régissant le fonctionnement du Conseil de sécurité, son processus décisionnel, ainsi que ses interactions avec le système des Nations unies dans son ensemble», a-t-il préconisé.

M. B.

ECHANGE DE PRISONNIERS ET AIDES HUMANITAIRES POUR LES GHAZAOUIS

LA TRÊVE ENTRÉE EN VIGUEUR

La trêve humanitaire entre la résistance palestinienne et l'occupation sioniste est entrée en vigueur hier matin à Gaza, avec l'échange de prisonniers, comme annoncé après les négociations. La première partie de l'opération d'échange de prisonniers, qui s'est déroulée l'après-midi, a concerné 39 Palestiniens, dont 24 femmes et 13 adolescents, libérés des prisons israéliennes en Cisjordanie occupée. La résistance palestinienne, pour sa part, a remis 13 israéliens, qui étaient détenus dans la bande de Ghaza, aux autorités égyptiennes par le poste frontalier de Rafah.



L'opération d'échange de prisonniers est prévue sur quatre jours. L'accord négocié par le Qatar et l'Egypte prévoit la libération de 50 prisonniers, capturés lors de l'opération déluge D'El-Aqsa, en contrepartie de 150 prisonniers palestiniens, détenus dans trois prisons de l'occupant, et d'une augmentation de l'aide humanitaire dans le sud de l'enclave palestinienne. C'est ce qu'a affirmé un communiqué du ministère des Affaires étrangères qatarie. Le Hamas et le Jihad Islamique, les principaux mouvements de la résistance à Ghaza, ont confirmé «un arrêt complet des activités militaires» pendant quatre jours. Mais cette trêve n'a pas empêché l'armée d'occupation sioniste à tuer des civils palestiniens qui tentaient de revenir au nord de l'enclave palestinienne.

L'armée terroriste israélienne a poursuivi son acharnement contre les civils palestiniens, les bombardements de l'artillerie lourde et les raids aériens n'ont pas cessé jusqu'aux dernières minutes qui ont précédé le début de la trêve. L'entité sioniste qui n'a jamais respecté ses engagements ni les accords internationaux, a rapidement violé la trêve au nord de Ghaza. Des soldats sionistes ont tiré à bout pourtant sur des palestiniens qui tentaient de revenir chez eux. Deux Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés.

Des images diffusées hier matin par des chaînes de télévisions étrangères témoignent de la barbarie israélienne et de l'inhumanité de son armée d'occupation. Les scènes de chaos et de désolation découvertes dans plusieurs hôpitaux de l'enclave palestinienne, qui a subi une agression sans précédent durant 49 jours, démontrent le visage hideux de la barbarie israélienne. Des images choquantes de l'hôpital indonésien, qui était pris d'assaut par les soldats israéliens, montrent des dizaines de cadavres, dont certains en état de décomposition, qui remplissent les allées de cet établissement.

Les bombardements des dernières semaines ont dévasté le territoire palestinien et provoqué une grave crise humanitaire selon l'ONU, avec notamment le déplacement d'environ 1,7 million des 2,4 millions d'habitants de Ghaza, où l'aide entrait au compte-gouttes. La trêve a permis hier l'entrée d'un plus grand nombre de convois humanitaires, selon Majed Al-Ansari, porte-parole du ministère qatari des Affaires étrangères. «Un certain nombre de civils seront libérés chaque jour pour atteindre comme prévu un total de 50 à la fin des quatre jours» de trêve, a-t-il ajouté.

L'accord, obtenu mercredi dernier grâce à une médiation du Qatar et de l'Egypte porte sur une trêve renouvelable doublée d'un échange de 50 prisonniers retenus à Ghaza contre 150 Palestiniens détenus dans trois prisons de l'occupant. Il a été annoncé mercredi au 47e jour de l'agression sioniste déclenchée le 7 octobre.

L'entité sioniste a bombardé sans relâche la bande de Ghaza, où plus de 14.000 Palestiniens sont tombés en martyrs, incluant plus de 5.800 enfants.

«UN ENFANT MOURAIT TOUTES LES 10 MINUTES À GHAZA»

La bande de Ghaza, qui est soumise au blocus et à de barbares attaques sionistes, est aujourd'hui « l'endroit le plus dangereux au monde pour un enfant», a dénoncé mercredi dernier devant le Conseil de sécurité la patronne du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), affirmant que des pauses humanitaires ne sont « pas suffisantes » pour arrêter ce « carnage ». Évoquant le chiffre de plus de 5 500 enfants palestiniens tombés en martyrs à Ghaza en 49 jours d'agression, Catherine Russell a indiqué que «cela représente plus de 115 enfants par jour, chaque jour, pendant des semaines et des semaines ». Elle a déploré ce bilan «sans précédent», auquel s'ajoutent les risques d'épidémie et l'augmentation massive de la malnutrition. Lors d'une conférence de presse tenue mardi dernier à Genève, le porte-parole de l'UNICEF, James Elder, avait déclaré que «tant que les restrictions sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement continueront à Ghaza, il y aura une augmentation tragique du nombre d'enfants qui meurent».

De son côté, le porte-parole de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Christian Lindmeier, avait déclaré qu'«un enfant mourait toutes les 10 minutes à Ghaza».

Depuis le 7 octobre dernier, date du début de l'agression sioniste, il y a eu 72 000 infections des voies respiratoires supérieures, 1021 cas de varicelle et 17 000 infections cutanées. En outre, plus de 2 000 patients sont atteints de cancer et plus d'un millier d'autres ont besoin de dialyse pour survivre, selon lui.

TOUTE LA POPULATION DE GHAZA À BESOIN D'AIDE URGENTE

Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), 2,2 millions de personnes, soit la quasi-totalité de la population de la bande de Ghaza, théâtre d'une agression sioniste barbare, ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence.

Le programme des Nations unies a ajouté dans un communiqué que «des centaines de milliers de personnes déplacées à Ghaza sont entassées dans des abris et des centres de santé surpeuplés», en raison de la guerre dévastatrice de l'entité sioniste. Il a noté que la forte escalade de l'agression à Ghaza a placé l'ensemble de la population dans «des conditions désespérées et catastrophiques ».

« Nous avons besoin d'un accès sûr aux approvisionnements en nourriture et en carburant afin que nous puissions mener nos opérations à l'intérieur de Ghaza le plus rapidement possible », ajoute-t-on de même source.

Depuis le déclenchement de l'agression barbare contre les civils à Ghaza, l'entité sioniste a coupé l'approvisionnement en eau, en nourriture, en médicaments, en électricité et en carburant aux 2,3 millions d'habitants de la ville qui souffrent déjà des répercussions du blocus imposé depuis 2007.

Mohamed Mecelti



INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Entraves levées pour 90% des dossiers d'investissement

DANS le cadre de la promotion de l'investissement dans le secteur du médicament, le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a annoncé, jeudi, la levée des entraves pour 90% des dossiers de demande d'investissement dans l'industrie pharmaceutique déposés par des investisseurs privés depuis septembre 2022. Lors d'une séance de questions orales au Conseil de la nation, présidée par Salah Goudjil, et en réponse à une question sur les mesures prises pour lever les entraves administratives rencontrées par les investisseurs privés dans l'industrie pharmaceutique, Aoun a assuré avoir accordé la priorité, depuis sa prise de fonction à la tête du secteur en septembre 2022, à « la levée des entraves auxquelles se heurtaient les investisseurs privés dans ce domaine». Il a précisé à ce sujet que « trois mois après, l'opération a été facilitée pour 90% des 585 dossiers de demande d'investissement déposés au niveau du ministère et restés sans réponse». Il souligne que ces dossiers concernent essentiellement la production d'antihistaminiques et d'autres médicaments en rupture sur le marché national. Le ministre a ajouté que la levée des entraves à l'investissement avait permis au secteur de couvrir 68% des besoins du marché national en médicaments, relevant que les 32% restants concernaient essentiellement les anticancéreux. Ila aussi affirmé que pour rendre ces médicaments disponibles, des facilitations ont été accordées à certains investisseurs, « ce qui a permis à une usine de produire des types d'anticancéreux destinés exclusivement aux hôpitaux». En outre , le premier responsable du secteur de la production pharmaceutique a évoqué certaines mesures prises pour accorder des facilitations aux investisseurs privés, telles que la suspension de l'obligation d'étude de bioéquivalence des médicaments fabriqués localement, assurant « l'accompagnement et l'orientation des nouveaux investisseurs pour la production de médicaments conformes aux normes de qualité». Rappelant que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait insisté sur le développement du secteur pharmaceutique, M. Aoun a salué les efforts déployés pour permettre au groupe Saidal de fournir des médicaments de qualité à des prix accessibles. Après avoir souligné qu' « il n'existe aucune distinction entre les secteurs public et privé», il a fait état de 169 usines privées dans l'industrie pharmaceutique et de 15 dossiers d'investisseurs privés en cours d'examen depuis le mois dernier au niveau du ministère. Au sujet des médicaments génériques et princeps, M. Aoun a dit que « cette question est soulevée uniquement par les lobbies», soutenant que « le secteur, qui s'emploie à répondre aux besoins du marché national et des médecins, n'est pas au service des lobbies». Sur la possibilité d'autoriser des laboratoires privés à contrôler la qualité des médicaments, le ministre a affirmé que « les organismes et les laboratoires publics sont les seuls habilités à effectuer le contrôle».

S. N.

PLUSIEURS ACCORDS SIGNÉS AU FORUM D'AFFAIRES ALGÉRO-SAOUDIEN

Coup de fouet à la coopération économique

Divers accords et mémorandums d'entente ont été signés entre les opérateurs économiques algériens et leurs homologues saoudiens portant essentiellement sur les domaines de coopération entre les hommes d'affaires, les incubateurs et accélérateurs d'affaires et le montage de joint-ventures, en marge des travaux du Forum d'affaires algéro-saoudien, qui a eu lieu jeudi à Ryad (Arabie saoudite). C'est ce qu'a indiqué, jeudi dernier, le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations.



L'axe Alger - Riyad renforcé.

Le forum d'affaires s'est déroulé sous la coprésidence du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, et du représentant du ministre saoudien de l'Investissement, Badr Ibn Ibrahim Al Badr, en présence du chargé d'affaires à l'ambassade d'Algérie à Ryad, Bachir Bakhouche.

Le premier accord a été conclu entre le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) et la Fédération des Chambres de commerce et d'industrie saoudiennes, signé du côté algérien par le président du CREA, Kamel Moula, et du côté saoudien par le vice-président de la Fédération, Badr Al-Ruzaïza. En outre, un accord de coopération a été signé dans le domaine des incubateurs, des accélérateurs d'affaires et des espaces de coworking, en sus d'un accord sur le montage d'une entreprise algéro-saoudienne spécialisée dans le Data mining.

Aussi, il a été procédé à la signature d'un accord pour la création d'une société algéro-saoudienne en matière d'investissement, un accord de coopération entre deux compagnies algérienne et saoudienne dans le domaine des services touristiques et de l'investissement ainsi qu'un accord de coopération entre deux sociétés algérienne et saoudienne en matière de commerce des ascenseurs et des pièces de rechange pour la commercialisation des produits de l'entreprise saoudienne en Algérie.

Le forum a également vu la signature de mémorandums d'entente concernant la coopération dans le domaine de l'entrepreneuriat, la création d'une entreprise algéro-saoudienne activant dans le secteur de l'entrepreneuriat et des matériaux de construction, ainsi que la coopération entre le groupe algérien d'investissement Normad et Al-Harish Trading en Arabie saoudite.

Dans le même sillage, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, a appelé à développer les échanges commerciaux entre l'Algérie et l'Arabie saoudite à un niveau qui reflète les grandes potentialités économiques des deux pays, soulignant ainsi la nécessité de renforcer les relations de coopération par le biais du développement du commerce bilatéral, d'autant que l'investisseur saoudien est un partenaire fiable et maîtrisant les techniques modernes utilisées dans divers domaines.

M. Zitouni a également rappelé les réformes économiques entreprises par l'Algérie, sous la direction du président de la République Abdelmadjid Tebboune, qui se traduisent par la réalisation de plusieurs projets structurants parallèlement à la réadaptation de l'ensemble de la panoplie juridique aux mutations économiques que connaît le monde, et ce afin de créer un climat des affaires attrayant pour les investissements étrangers créateurs de richesse.

Rim Boukhari

FINANCES

Le Data Center inauguré le 15 décembre

LE DATA Center du secteur des Finances qui regroupera toutes les informations relatives aux directions sous tutelle sera inauguré le 15 décembre prochain, a annoncé, jeudi à Alger, le ministre des Finances, Laaziz Faid. Le Data Center regroupera, pour la première fois, les informations disponibles au niveau des différentes plateformes numériques relevant des différents services du ministère et des directions générales du secteur, notamment les impôts, les douanes et le Domaine, a précisé le ministre, lors d'une plénière du Conseil de la nation consacrée aux questions orales.

Ce centre de données a été développé au niveau du ministère des Finances par des compétences nationales, qui ont développé les différentes applications de cette nouvelle structure numérique, a ajouté le ministre, en s'exprimant sur la numérisation du secteur. Dans ce contexte, M. Faid a affirmé que son département ministériel avait pris une série de mesures visant à intégrer les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans tous les aspects de gestion au secteur pour améliorer le service public.

La priorité a été accordée à la modernisation des activités du cadastre et de la conservation foncière, compte tenu de l'importance de ces missions en matière de préservation et de protection des droits fonciers, et de leur contribution efficace dans l'organisation du marché national du foncier, a-t-il expliqué.

Il a été procédé, dans ce cadre, à la numérisation de l'ensemble des plans cadastraux détenus par les services du cadastre à travers le pays et la création de bases de données relatives au cadastre dans lesquelles ont été introduites plus de 13 millions de personnes titulaires de titres publiés au niveau des conservations foncières et les informations de plus de 14 millions de propriétés foncières.

Concernant les documents et archives des conservations foncières, le ministre a fait état d'une opération de numérisation de plus de 27 millions de documents au niveau de 216 conservations foncières à travers le pays, soit plus de 93 % fin juin dernier en attendant la finalisation de cette opération d'ici la fin de l'année. En sus de ces mesures, il a été procédé à la conception et au lancement d'un nouveau portail électronique géographique «Espace Algérie» et du projet de réalisation d'un réseau internet sécurisé pour les services de l'administration du domaine national, en sus du développement de nouvelles solutions et applications informatiques.

Concernant les terres agricoles cadastrées, Faid a assuré qu'aucune modification du caractère agricole immatriculé dans le livret foncier ne peut être apportée sans respecter les mesures contenues dans les lois d'orientation agricole et foncière.

M. B.

PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Plaidoyer pour la mise en place d'un «guichet unique»

L'urgence de la création d'un guichet unique permettant de coordonner les efforts existants pour la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence, tel est le plaidoyer d'un collectif d'une quinzaine d'associations remis dans un mémorandum à la présidence de la République et aux différentes institutions de l'Etat.



Un mémorandum remis à la présidence de la République.

A l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre les violences faites aux femmes, célébrée le 25 novembre de chaque année, le collectif souligne, dans un communiqué, que «le phénomène tend à s'exacerber d'année en année et le dispositif existant n'est plus à même d'y faire face dans son fonctionnement actuel».

L'argument principal de la nécessité de la mise en place de ce guichet unique est que «l'écart entre le nombre de femmes violentées et celles qui parviennent au bout du parcours judiciaire reste énorme». Ce guichet unique s'inscrit dans le cadre juridique institutionnel existant et sa vocation est de mettre en synergie les dispositifs et moyens disponibles tant au niveau institutionnel qu'au niveau associatif, son but étant de rationaliser et d'optimiser l'efficience de la prise en charge des femmes victimes de violence, est-il indiqué.

Le mémorandum a été remis aux différentes parties prenantes, dont la présidence de la République, le ministère de la Justice, le ministère de la Solidarité, le ministère de la Santé, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité sociale, le CNDH, la DGSN et l'Observatoire de la société civile. «Ceci afin de recueillir leur soutien, leur adhésion et leur appropriation d'une action qui s'inscrit dans le processus de réparation d'une violation extrême d'un droit fondamental», précise le collectif. Parmi les signataires de ce mémorandum, citons notamment les associations SOS femmes en détresse, Femmes en communication, l'Association nationale des élues locales, la Fédération algérienne des personnes handicapées (FAPH) et la Fondation mère-enfant.

Dans le mémorandum, dont *le Jeune Indépendant* a obtenu une copie, le collectif explique que même s'il n'existe pas de données nationales unifiées et d'indicateurs pertinents récents à même de rendre compte du phénomène de la violence faite aux femmes et aux filles, «on sait qu'en 2006, en Algérie, une femme sur dix a subi des violences physiques et deux sur dix des violences verbales répétées, suite à l'enquête de prévalence des violences faites aux femmes réalisée par le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) pour le compte du ministère délégué à la Condition féminine».

En 2022, les résultats d'un autre sondage ont montré que 2,6 % des femmes interrogées disent qu'elles ont été frappées au moins une fois, au point d'avoir mal, au cours des 12 mois qui ont précédé l'enquête, «ce qui correspond à près de 900 000 femmes violentées en une année». Il est également précisé que la même année, les services de police ont enregistré 57 923 plaintes de femmes victimes de sévices. 33 809 plaintes pour violences physiques, 3 pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort, 27 homicides, 3 tentatives d'homicide, 47 violences sexuelles incestueuses, 31 harcèlements sexuels, 936 mauvais traitements, 1 exploitation économique et 11 enlèvements.

Fort de ces chiffres, le collectif estime que «l'écart est énorme entre le nombre de femmes violentées et celles qui déposent plainte», ajoutant que «l'on sait que de nombreuses femmes qui ont déposé une main-courante pour sévices ne confirment pas la plainte».

En outre, selon les nombreux témoignages recueillis, de nombreuses femmes ne déposent pas plainte facilement. Lorsqu'elles le peuvent ou le font, elles se rendent chez le médecin légiste, soit directement soit sur réquisition du procureur, pour faire constater les violences subies.

Par conséquent, «la prise en charge exige un protocole, qui va du signalement à la réparation judiciaire et implique plusieurs intervenants», soulignent les signataires du mémorandum. «C'est pourquoi ce plaidoyer est proposé pour alléger les démarches de la victime. L'objectif final est de créer un guichet unique pour la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence. Il s'agit d'un lieu physique qui regrouperait l'ensemble des services et des ressources utilisés pour accueillir, déposer et traiter des plaintes en toute confidentialité jusqu'à la réinsertion de la victime. Tous les interlocuteurs seraient dans un même lieu pour accueillir les victimes, les informer, les accompagner et leur faciliter les démarches. Ce guichet devrait coordonner l'intervention des acteurs (police, gendarmerie, médecins légistes, procureur, associations, ministère de la Solidarité (DASS) dans des délais courts.

Il est également proposé que le chef de file puisse être le commissariat ou l'unité de médecine légale au niveau de chaque wilaya et commune. Le projet présenté permettra de compléter et surtout de coordonner les mesures déjà prises pour la protection des femmes et des filles victimes de violences selon les cadres juridiques, constitutionnels et institutionnels déjà existants.

Dans son plaidoyer, le collectif a tenu à rappeler les efforts déployés par l'Algérie pour une meilleure prise en charge des femmes victimes de violence. Ainsi, «la volonté politique s'est exprimée par la mise en place d'une stratégie nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, d'un numéro vert, de l'ouverture de deux centres d'accueil à Mostaganem et Annaba, de la formation des policiers à la prise en charge des victimes et de l'accueil humanisé des services de médecine légale».

Il est également rappelé que depuis 2020, la Constitution affirme la protection par l'Etat des femmes contre toutes formes de violence dans son article 40 : «L'Etat protège la femme contre toutes formes de violence en tous lieux et en toute circonstance dans l'espace public, dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée. La loi garantit l'accès des victimes à des structures d'accueil, à des dispositifs de prise en charge et à une assistance judiciaire.»

Sihem Bounabi

DOSSIERS DE DÉPART À LA RETRAITE

La carte nationale biométrique exigée

LA CAISSE nationale des retraites (CNR) vient d'annoncer que, dorénavant, les cartes d'identité nationale ordinaires ne seront plus valables dans les dossiers de demande de retraite, d'où l'impossibilité de traiter les dossiers des demandeurs ayant déposé cette carte d'identité au lieu de celle biométrique. C'est une nouvelle procédure qui entre dans le cadre de l'informatisation et de la modernisation des services de la caisse.

Les demandeurs ayant joint à leur dossier des cartes d'identité ordinaires verront leur demande purement et simplement mise de côté. C'est ce qu'a indiqué le directeur général de la CNR, qui a émis une directive officielle aux responsables des agences locales, expliquant les changements substantiels dans le processus de traitement des dossiers de retraite. L'objectif est clair : mettre fin à l'étude et au traitement des dossiers de retraite déposés par des personnes ayant inclus une carte d'identité nationale non biométrique. Cette réforme administrative vise à moderniser le système de retraite et à garantir une meilleure identification des demandeurs.

La directive stipule désormais l'obligation d'inclure dans les dossiers de demande de retraite une carte d'identité nationale biométrique ou un passeport biométrique. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de la directive numéro 25/2021 du 20 octobre 2021, qui détaille les composants nécessaires pour un dossier de retraite complet.

La deuxième section de la directive souligne la possibilité pour les retraités potentiels de déposer leurs demandes au niveau des directions locales.

Cependant, ces demandes ne seront pas étudiées ni traitées tant que les demandeurs n'auront pas fourni l'une des pièces d'identité biométriques mentionnées précédemment. Un accusé de réception sera délivré lors du dépôt, mais la situation du demandeur ne sera pas réglée tant que la documentation biométrique requise n'aura pas été fournie. Dans ce contexte, la CNR encourage les futurs retraités à se conformer à ces nouvelles exigences afin d'assurer un traitement rapide et efficace de leur demande de pension. La transition vers une identification biométrique marque une étape significative vers la numérisation et la modernisation des services administratifs.

Il convient de souligner que la CNR a adopté, ces dernières années, une série de mesures en vue de moderniser les processus de gestion des pensions de retraite. En s'appuyant sur des technologies de pointe telles que l'IA et la reconnaissance faciale, elle a réussi à simplifier les démarches pour les retraités, en leur offrant des outils numériques pratiques et sécurisés.

Tout récemment, la CNR a lancé un nouveau service qui repose sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et prend la forme de la reconnaissance faciale RFACE, intégrée à l'application TAKAOUDI / RETRAITE DZ. Son objectif est de permettre aux retraités de prouver leur existence sans avoir à se déplacer continuellement vers les agences de la caisse, ce qui est une avancée majeure dans la simplification des procédures.

Par ailleurs, la CNR a introduit une plateforme numérique qui permet aux divers services administratifs de vérifier l'authenticité des documents et de confirmer leur délivrance par les services de la caisse. Les responsables de la caisse ont également procédé à la mise en place d'un tout nouveau service. Il s'agit de la délivrance électronique d'une attestation de revenus, qui est accessible via l'espace retraités sur le site de la CNR et via l'application mobile. Ce document électronique présente l'avantage d'être sécurisé grâce à des fonctionnalités de protection telles que le QR-Code.

Lynda Louifi

LA PRODUCTION DE MÉDICAMENTS UN ENJEU MONDIAL DU XXIÈME SIÈCLE :

Face aux grands laboratoires internationaux, les défis de l'Algérie dans l'industrie pharmaceutique



Professeur des universités expert international Dr Abderrahmane MEBTOUL

Ces efforts des entreprises sont, il faut le souligner, rendus possibles par l'administration sanitaire nationale qui va les accompagner intelligemment en aménageant graduellement le cadre technique et réglementaire : la définition de procédures claires pour l'agrément des distributeurs et des producteurs ; la mise en place d'un laboratoire national de contrôle des médicaments ; la mise en place d'un cahier des charges pour les importateurs de médicaments ; les procédures de détermination du prix des médicaments ; etc...

La démonopolisation de l'activité pharmaceutique étant définitivement surmontée sur le terrain, l'autre obstacle sur le chemin était alors celui de la concurrence des laboratoires étrangers, détenteurs des technologies, des savoir-faire, des droits de licence sur les produits et qui, surtout, avaient la mainmise, établie de longue date, sur le marché interne du médicament.. Comme dans tous les pays du monde (les USA considérée comme le chantre de l'oncle libérale le font), l'Algérie se doit de protéger une industrie naissante temporairement leur production locale à l'aide de mesures fiscales et douanières mais loin des mesures bureaucratiques administratives au moyen d'une régulation afin de favoriser l'équilibre offre/demande. C'est cette politique publique avisée de protection du marché interne qui, adossée d'un côté à tout un système d'incitations au développement de l'investissement et de la production pharmaceutique et, de l'autre, à un environnement économique, technique et réglementaire aligné sur les meilleurs standards internationaux, qui va impulser l'arrivée sur le marché d'une production locale de plus en plus abondante et de qualité garantie et irréprochable. La croissance de la demande interne aura ainsi été portée fondamentalement par celle de la production locale, avec une couverture des besoins nationaux en médicaments qui passe de 25% à 52% en l'espace de dix années. Dans une période qui a connu une poussée très forte des importations, ce secteur est l'un des rares au sein de l'économie nationale à avoir vu la production locale gagner des parts de marché substantielles par rapport à la vague irrésistible de l'importation. Malgré un ralentissement observable à partir de l'année 2018, et des pressions inhérentes aux perturbations économiques internes qui ont suivi la chute brutale des prix pétroliers mondiaux à partir de 2014, l'entrée en production des nombreux projets d'investissement engagés auparavant, vont conforter la résilience de l'appareil productif interne : le taux de couverture des besoins nationaux en médicaments sera évalué à 66% en 2022, par le ministère en charge de l'industrie pharmaceutique. Selon le ministère du secteur, le nombre de médicaments de fabrication locale a augmenté avec 2.889 médicaments sur un total de 3.641 médicaments figurant sur la nomenclature nationale. Devant être réaliste car fabriquer les matières premières pour ses propres médicaments, c'est un métier en soi et si on fabrique 2 ou 3 matières premières, il faut le faire à grande échelle, pour le marché mondial et être compétitif par rapport aux autres joueurs américains , indiens et chinois où le monde aujourd'hui s'oriente vers la biotechnologie. Pour l'Algérie, les axes stratégiques à court et moyen terme devant être axée dans la R&D, par l'innovation pharmaceutique , les parts des princeps, génériques, le processus de fabrication/contrôle de qualité, en orientant notre production vers les bio -similaires et la création de produits issus de la culture cellulaire afin de réduire la facture d'importation car les gros montants en valeur ne sont pas les matières premières génériques. Cela explique la décision opérationnelle réaliste, conformément à ce qui se passe dans le monde pour ce segment complexe contrôlé par quelques firmes comme mis en relief précédemment, que le ministère des industries pharmaceutiques privilégiant le seul indicateur financier valable, la balance devises, la régulation des importations pharmaceutiques nationale afin de réduire la facture d'importation qui a été de 40% en 2022 par rapport à 2019, pour atteindre 1,2 Mds Usd alors qu'elle s'élevait à près de 2 mds USD avec le respect des normes requises dans le domaine de la production pharmaceutique restant l'unique condition d'investir dans ce domaine, a été décidé l'annulation de la condition portant fixation du taux d'intégration à 30% pour homologuer le produit pharmaceutique en Algérie. Le secteur pharmaceutique algérien couvre 70 % des besoins de la population algérienne en générique, les 30 % restants, ce sont des produits assez difficiles à développer, nécessitant étant la clé de la réussite de toute industrie, il faut investir dans la ressource humaine, dans les locaux, les centres de Recherche et Développement. En quelques décennies, l'Algérie s'est hissée parmi les principaux producteurs pharmaceutiques d'Afrique. Le nombre d'entreprises pharmaceutiques activant dans le domaine de la production s'élevait à près de 200 entreprises, dont 137 spécialisées dans la production des médicaments permettant de couvrir plus des deux tiers des besoins nationaux, étant prévu, 69 nouveaux projets d'investissements, dont 42 projets de fabrication des produits pharmaceutiques et 27 projets de production des équipements médicaux. Quelque 200 unités de production couvrent près de 70 % des besoins du pays en générique, avec le dynamisme du secteur privé national,

En conclusion, . les défis auxquels l' industrie pharmaceutique aura à faire face au cours des années en Algérie consisteront à passer à un niveau d'organisation supérieur, non seulement pour renforcer sa place sur le marché interne, mais pour s'imposer également sur les marchés extérieurs dont l'Afrique. Une des voies, souvent évoquée, à savoir celle de la fabrication des matières premières de l'industrie pharmaceutique, dominée et solidement contrôlée par un groupe restreint de pays fortement industrialisés ainsi que certains pays émergents comme l'Inde et la Chine qui ne pourra être sérieusement envisagée qu'avec l'association avec de puissants laboratoires mondiaux. La clef de l'avenir de l'Algérie est clairement celle des capacités de l'innovation et de la recherche scientifique.

Il s'agit de mettre une politique appropriée afin d'atténuer l'exode massif de cerveaux qui constitue une hémorragie tant pour l'Afrique que l'Algérie où uniquement pour les médecins, sans compter toutes les autres spécialisées où en 2021, on estime que 16 000 médecins et spécialistes algériens exercent dans le pays européen, et pour 2022 environ 1200 médecins algériens, de différentes spécialités, s'apprêtaient à partir en France pour travailler dans ses hôpitaux après leurs réussite aux épreuves de vérification des connaissances -EVC. Il y a lieu d'établir des connexions solides entre les nombreux laboratoires de recherche en place dans toutes nos universités et les entreprises pharmaceutiques nationales, où bon nombre d'entre elles ont déjà mis en place leurs propres laboratoires de recherche-développement et ont entrepris d'en faire la base solide de leur croissance future.

ademmebtoul@gmail.com

PAYS-BAS

Geert Wilders victorieux aux législatives, stupeur dans les médias

Après la victoire de l'extrême droite aux législatives néerlandaises, dont l'ampleur a surpris par-delà les frontières, une tâche ardue attend son dirigeant Geert Wilders : convaincre ses rivaux de former une coalition. Le PVV (Parti de la liberté) a remporté 37 des 150 sièges au Parlement néerlandais le 22 novembre au soir, plus du double que lors du scrutin de 2021, selon des résultats presque complets. Mais la victoire, inattendue, de Geert Wilders ne lui assure pas un poste de Premier ministre.

L'alliance gauche-écologistes de Frans Timmermans est, selon ces résultats, deuxième avec 25 sièges (+8), tandis que le VVD (Parti populaire pour la liberté et la démocratie, centre droit) du Premier ministre sortant Mark Rutte a remporté 24 sièges (-10). Surfant sur une crise de confiance envers la politique, le nouveau parti NSC (Nouveau contrat social) de Pieter Omtzigt, qui adopte également une ligne dure sur l'immigration, aurait remporté 20 sièges. La victoire de Geert Wilders, 60 ans, marque un brusque virage à droite dans le pays qui devrait être accueilli avec appréhension à Bruxelles : le PVV a notamment promis un référendum sur le maintien ou non des Pays-Bas dans l'Union européenne. Les médias néerlandais ont réagi avec stupéfaction à la victoire de Geert Wilders, qualifiée de «monstrueuse» par la radiodiffusion publique NOS. «Personne ne s'y attendait, pas même le vainqueur lui-même», affirme le quotidien Trouw. Pour au autre quotidien, NRC, il s'agit d'une «révolte populiste de droite» qui ébranlera la politique néerlandaise «jusqu'à ses fondations». Le Premier ministre nationaliste hongrois Viktor Orban a salué sur X (ex-Twitter) «les vents du changement». Et la cheffe de file du Rassemblement national français Marine Le Pen a félicité Geert Wilders pour sa victoire «qui confirme l'attachement croissant à la défense des identités nationales». Avant les élections, dont l'issue est restée incertaine jusqu'au bout, les dirigeants des trois autres grands partis avaient assuré qu'ils ne participeraient pas à un gouvernement dirigé par le



PVV. Finalement, le populaire Pieter Omtzigt du NSC s'est dit ouvert aux négociations, tout en concédant que le processus ne serait «pas facile». Les médias néerlandais sous le choc Frans Timmermans a, lui, rejeté d'emblée une coalition avec Geert Wilders. «Le moment est venu pour nous de défendre la démocratie», a-t-il déclaré. «C'est une victoire écrasante et cela instaure une toute nouvelle dynamique», a déclaré à l'AFP Diederick van Wijk, de l'Institut Clingendael. «Un Premier ministre Wilders pourrait être à notre portée», a-t-il ajouté. «Une période très difficile commence pour les musulmans», a déclaré à l'agence de presse néerlandaise ANP Muhsin Köktas, de l'organisme de contact pour les musulmans et le gouvernement (CMO). Surnommé le Premier ministre «Teflon» pour sa capacité à surmonter les scandales, Mark Rutte a passé plus de 13 ans à la tête des Pays-Bas, un record, et joué un rôle de premier plan à l'international. Il a choqué le pays en juillet en annonçant la chute du gouvernement après des divergences «insurmontables» sur l'immigration, puis son départ de la politique. Geert Wilders est parfois qualifié de «Trump néerlandais», mais il est en fait entré en politique bien avant l'ancien président américain. N'hésitant pas à traiter les Marocains de «racailles» ou à proposer des concours de caricatures du prophète Mahomet, il a bâti sa carrière en livrant bataille contre ce qu'il nomme une «invasion islamique» de l'Occident. Ni ses démêlés avec la justice – qui l'a reconnu coupable d'insultes envers des Marocains – ni les menaces de mort à son encontre – qui le font vivre sous protection policière depuis 2004 – ne l'ont découragé. Plus récemment, il a tenté de calmer sa rhétorique populiste et de se concentrer sur d'autres préoccupations des électeurs que l'immigration, comme la crise du coût de la vie. Mais le manifeste du PVV propose le rétablissement du contrôle aux frontières néerlandaises, la détention et l'expulsion des immigrants illégaux, le renvoi des demandeurs d'asile syriens et la réintroduction des permis de travail pour les travailleurs intra-UE. Son manifeste dit également que «les Pays-Bas ne sont pas un pays islamique. Pas d'écoles, de Corans et de mosquées». En matière de politique étrangère, il défend l'approche «les Pays-Bas d'abord». Concernant la crise ukrainienne, le PVV a condamné l'offensive russe mais s'est opposé à un soutien financier et à l'envoi d'avions de combat à Kiev, défendant encore une fois les besoins nationaux.

R. I.

DUBLIN

Scènes de chaos à la suite d'une agression au couteau imputée par la foule à un immigré

DE VIOLENTS heurts ont éclaté le 23 novembre au soir à Dublin après une attaque au couteau qui a fait en milieu de journée plusieurs blessés, dont trois enfants. La police a écarté tout motif terroriste. Heurts à Dublin Plusieurs véhicules, dont une voiture de police et un bus, ont été incendiés et des magasins pillés à Dublin le 23 novembre au soir. Le calme est revenu en fin de soirée, après des faits qualifiés de «sauvagerie gratuite» par le superintendant en chef Patrick McMenamin. Aucun blessé grave n'a été signalé malgré les «attaques» qui ont visé les forces de l'ordre, a ajouté le responsable policier, précisant que jusqu'à 400 policiers avaient été mobilisés. Des pancartes «Irish Lives Matter» («les vies irlandaises comptent», en réaction au «Black Lives Matter» en vogue aux Etats-Unis) et des drapeaux irlandais ont été brandis lors de ces incidents inédits depuis plusieurs années, auxquels des centaines de personnes ont pris part. Des graffitis «out» («dehors») ont été écrits sur les transports publics enflammés. Les heurts ont éclaté dans un quartier où vit notamment une population immigrée, et sur fond de rumeurs sur l'origine de l'agresseur présumé, dont la police a simplement indiqué qu'il s'agissait d'un homme d'une cinquantaine d'années, qui a été hospitalisé. The Irish Times a indiqué que celui-ci était toutefois un citoyen irlandais naturalisé depuis 20 ans, sans préciser son origine. Les forces de l'ordre ont été visées par des projectiles de la part d'une foule qui s'est aussi montrée hostile envers «les médias mainstream». «Des enfants innocents ont été impitoyablement poignardés aujourd'hui par un non-ressortissant mentalement dérangé à Dublin», a déclaré sur Twitter l'ex-champion de MMA Conor McGregor, qui a fustigé les réactions des autorités policières ayant imputé les violences à l'extrême droite : «Notre chef de la police a dit ceci à propos des émeutes qui ont suivi. Il y a un grave danger parmi nous en Irlande qui ne devrait jamais être ici en premier lieu». Vers 22h, la police a indiqué que les rues du centre-ville de Dublin étaient à présent «essentiellement calmes». «Nous ne tolérerons pas qu'un petit nombre utilise des faits épouvantables pour semer la division», a déclaré dans un communiqué la ministre de la Justice Helen McEntee, appelant au «calme». Elle a en outre prévenu que les attaques contre la police devaient être «condamnées» et seraient traitées «avec sévérité». Le motif terroriste écarté Selon les premiers éléments de l'enquête, un homme a agressé plusieurs personnes vers 13h30 (locales et GMT), a indiqué Liam Geraghty, responsable de la police locale. Un suspect a été arrêté, a annoncé le Premier ministre irlandais Leo Varadkar. Selon la police, il s'agit d'un homme d'une cinquantaine d'années, qui a été hospitalisé. Le police ne cherche «personne d'autre», a déclaré Liam Geraghty, soulignant que les enquêteurs écartaient au vu des premiers éléments de l'enquête tout motif «terroriste». «Il semble s'agir d'une attaque isolée dont nous devons déterminer les raisons», a-t-il déclaré, évoquant l'utilisation d'un couteau. Les faits se sont produits à proximité d'une école, selon les médias irlandais. Les cinq blessés ont été transportés dans plusieurs hôpitaux de la région de Dublin, a indiqué la police. Les blessés sont une femme, trois jeunes enfants et un homme, qui selon certains médias est le suspect. Une petite fille de cinq ans et la femme, âgée d'une trentaine d'années, sont «sérieusement» blessées, selon la police. Un garçon de cinq ans a pu quitter l'hôpital. «Sans réfléchir, j'ai traversé la rue pour aider», a déclaré au média irlandais RTE Siobhan Kearney, témoin de la scène. Selon son récit, l'assaillant a été désarmé notamment avec l'aide d'un jeune homme. «Un autre homme a pris le couteau et l'a mis de côté» pour qu'il soit remis à la police, a-t-elle raconté.

R. I.

FRAPPE ISRAÉLIENNE AU SUD-LIBAN

Le fils du chef du groupe parlementaire du Hezbollah parmi les combattants tués

LES TENSIONS ne retombent pas entre le Hezbollah et Israël. Un raid israélien a tué cinq personnes, dont le fils du chef du groupe parlementaire du Hezbollah Mohammad Raad. Le nombre de combattants du parti chiite morts dans les combats s'élève à 87 depuis le 7 octobre. Les bombardements israéliens dans le Sud-Liban dans la soirée du 22 novembre ont tué au moins cinq personnes, dont le fils du chef du groupe parlementaire du Hezbollah Mohammad Raad. Celui-ci combattait dans la milice chiite libanaise. Dans une interview à la chaîne du parti Al-Manar, le représentant du Hezbollah au Parlement a commenté la mort de son fils, déclarant : «Il a atteint ce qu'il a voulu, je ne peux le blâmer que d'avoir été plus habile que moi en me précédant.» Mohammad Raad faisait ici référence à la martyrologie chiite. 87 combattants du Hezbollah tués depuis le 7 octobre Selon un décompte de L'Orient-Le Jour, 87 miliciens du Hezbollah auraient péri dans les affrontements avec Israël depuis le 7 octobre. Abbas Raad «Siraj» a été tué dans une frappe israélienne sur une maison de Beit Yahoun, village limitrophe d'Israël. Son père est notamment la cible de sanctions américaines depuis 2019. Emmanuel Macron avait rencontré ce dernier lors de son déplacement à Beyrouth en septembre 2020. Ce raid israélien est intervenu alors que le ministre iranien des Affaires étrangères se trouvait à Beyrouth pour rencontrer des responsables politiques ainsi que le secrétaire général du Hezbollah Hassan Nasrallah. «Si ce cessez-le-feu commence demain [le 23 novembre], s'il ne dure pas, les conditions dans la région ne resteront pas les mêmes qu'avant le cessez-le-feu et la guerre va s'étendre», a-t-il déclaré dans une interview à la chaîne Al-Mayadeen. Selon Al-Manar, le Hezbollah a continué de frapper plusieurs positions israéliennes le 21 novembre tout en affirmant avoir fait «des victimes directes» parmi Tsahal, en réponse, toujours selon la même source, «au ciblage par l'armée ennemie israélienne des journalistes de la chaîne Al-Mayadeen». En effet, alors qu'ils couvraient les tensions au Sud-Liban, deux journalistes de ce média, Farah Omar, 25 ans, et Rabih Maamari, 39 ans, ont été tués dans une frappe israélienne le 21 novembre. Le commandant adjoint de l'aile libanaise du Hamas Khalil Hamid Kharaz a été tué dans un bombardement israélien le 21 novembre, ont indiqué les Brigades Al-Qassam dans un communiqué rapporté par le média Sawt Beirut International. Le site du parti a également rapporté le 22 novembre une rencontre entre Hassan Nasrallah et le responsable des relations arabo-islamiques et chef adjoint du mouvement Hamas dans la bande de Gaza, Khalil Al-Hayya, en présence du chef du mouvement, Oussama Hamdan. Les trois hommes ont discuté de la collaboration militaire entre le mouvement islamiste gazaoui et le Hezbollah «afin d'obtenir la victoire promise».

R. I.

HANDBALL / CAN 2024 (MESSIEURS) :
Programme de la 26e édition

LA CONFÉDÉRATION africaine de handball (CAH) a dévoilé le programme complet de 26e édition de la Coupe d'Afrique des Nations de handball messieurs, prévue du 17 au 27 janvier au Caire (Egypte), avec la participation de 16 sélections dont l'Algérie. Outre l'Algérie qui évoluera dans le groupe C aux côtés du Gabon, Maroc et la Libye, le rendez-vous cairote enregistre la participation de l'Egypte (pays hôte et double tenante du trophée), la Guinée, le Cameroun, le Congo, le Cap Vert, vice-champion de la dernière édition, la RD Congo, la Zambie, le Rwanda,la Tunisie, l'Angola, le Nigeria et le Kenya. Les deux premiers de chaque poule se qualifieront pour les quarts de finale. Les 3e et 4e disputeront la coupe du Président. L'équipe sacrée lors de cette 26e édition du Championnat d'Afrique de handball se qualifiera directement aux Jeux olympiques de Paris 2024, alors que l'autre finaliste disputera un tournoi qualificatif en mars prochain.
D'autre part, les cinq premiers du CAN-2024 représenteront le continent africain au mondial 2025 prévu en Croatie, Danemark et Norvège.

PROGRAMME COMPLET DES RENCONTRES DU GROUPE DE L'ALGÉRIE (« C » EN HEURE ALGÉRIENNE) :

Mercredi 17 janvier 2024 (1re journée) :
8h00 : Algérie-Gabon (Gr.C)
12h00: Maroc- Libye (Gr.C)
Jeudi 18 janvier 2024 : Repos
Vendredi 19 janvier 2024 (2e journée) :
16h00 : Libye-Algérie (Gr.C)
18h00: Gabon-Maroc (Gr.C)
Samedi 20 janvier 2024 : Repos
Dimanche 21 janvier 2024 :
12h00 : Gabon-Libye (Gr.C)
18h00 : Maroc-Algérie (Gr.C)
Lundi 22 janvier 2024 : Repos
Mardi 23 janvier 2024 : Quarts de finale
12h00 : 1 A-2 C (Qualifié 1)
14h00 : 1 C-2 A (Q2)
16h00 : 1 B-2 D (Q3)
18h00 : 1 D-2 B (Q4)
Mardi 23 janvier 2024 : Coupe du Président
12h00 : 3 A-4 C (Coupe du Président 1)
14h00: 3 C-4 A (CP 2)
16h00: 3 B-4 D (CP 3)
18h00 : 3 D-4 B (CP 4) Jeudi 24 janvier 2024 : Demi-finales
Vainqueur Q3- Vainqueur Q4
Vainqueur Q 1- Vainqueur Q2
Vendredi 26 janvier 2024 :
Finale Coupe du Président
Samedi 27 janvier 2024 :
Finale et matches classement 3e et 4eplaces.

HANDISPORT :
Nassima Saïfi distinguée du Prix Mohammed Bin Rashid Al Maktoum

L'athlète algérienne de para-athlétisme, Nassima Saïfi, sera honorée du Prix Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, de la meilleure athlète handisport pour l'année 2023, lors de sa 12e édition prévue en janvier prochain à Dubaï, récompensant des personnalités, des athlètes individuels, des équipes, des institutions locales, arabes et internationales qui ont réalisé des performances exceptionnelles au cours de la période allant de septembre 2022 à la fin août 2023.



La dernière performance de Nassima Saïfi, remonte au mois de juillet dernier et son titre mondial au lancer du disque, classe F57, lors des mondiaux de para-athlétisme de Paris, grâce à un jet à 34,22m, réussissant du coup sa meilleure performance de la saison, dans sa spécialité de prédilection, et une médaille de bronze au poids (10,51m). «Cette distinction me va droit au cœur, elle est très spéciale pour moi, car c'est une reconnaissance venue d'ailleurs et qui m'honore. Elle est aussi une décoration pour mon pays, surtout que j'étais choisie parmi plusieurs candidats, c'est une fierté supplémentaire», a déclaré à l'APS, la championne du monde. La championne paralympique à Tokyo-2021 a estimé que cette distinction va «la booster pour redoubler d'efforts afin de réaliser d'autres exploits et performances à l'avenir, surtout que les Jeux paralympiques de Paris-2024 avancent à grands pas». Et d'ajouter : «C'est sûr que le Prix Mohammed Bin Rashid Al Maktoum-2023, va m'encourager davantage moralement surtout, afin de réussir d'autres bonnes performances lors des prochaines échéances internationales. Le Championnat du monde d'athlétisme au Japon est en ligne de mire, mais les Jeux paralympiques de Paris-2024 seront mon principal objectif, car elles clôtureront une saison de dur labeur». Pour réaliser ses objectifs, Nassima Saïfi souhaite qu'elle soit dans sa meilleure forme et en possession de tous ses moyens le jour J, afin d'être à la hauteur des espérances de sa grande famille sportive et de tout un peuple qui ne cesse de soutenir le handisport algérien. Après sa désignation en tant que meilleure athlète handisport de l'année-2023 du Prix Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, l'Algérienne a reçu les félicitations du Comité olympique et sportif algérien (COA). Avec cette distinction, Nassima Saïfi rejoint les deux frères Bakka Abdellatif et Foued, primés de la même distinction lors de l'édition 2018, grâce à leurs performances aux Jeux paralympiques de Rio en 2016. En plus des athlètes paralympiques, le sport algérien a été également primé à plusieurs reprises du Prix Mohammed Bin Rashid Al Maktoum, avec l'ex-champion olympique du 800m, Taoufik Makhloufi (meilleur sportif arabe en 2012), Djamel Haïmoudi (meilleur arbitre arabe en 2014), l'ex-président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, désigné lors de la même année comme meilleur personnalité sportive arabe, de l'entraineur Kheïreddine Madoui (vainqueur de la Ligue des champions avec l'ES Sétif en 2014), et l'équipe nationale de football (désignée meilleure équipe arabe et primée en 2021). Le Prix Mohammed Bin Rashid Al Maktoum avait été lancé en 2009, pour récompenser les athlètes émiratis et des différents pays et les encourager à persévérer dans la créativité et la réalisation de belles performances dans plusieurs domaines.

JEUX AFRICAINS-2024 DE VOLLEY-BALL :
Les sélections nationales algériennes en stage à Souidania

LES SÉLECTIONS algériennes (messieurs et dames) de volley-ball (seniors) effectueront un stage de préparation du 25 au 29 novembre au centre national de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive à Souidania (Alger), en prévision des prochaines échéances internationales dont les Jeux africains d'Accra au Ghana et des championnats du monde 2025, a-t-on appris jeudi auprès de la Fédération algérienne de volley-Ball (FAVB). En prévision des Jeux africains d'Accra, prévus du 8 au 23 mars 2024, vingt (20) volleyeuses représentant dix clubs ont été convoquées par le staff technique national, composé de l'entraîneur en chef, Djelloui Yacine et son adjoint Hadar Redouane, précise la même source. La liste des athlètes est composée de : Moulla Ghozlen, Ghanem Dounia, Keramane Mazarine (MB Bejaia), Kadi Sarah, Affir Melissa, Chouf Fatma (OS Tichy), Kebir Lamia, Amrani Amina (NC Bejaia), Rahmani Amira (WA Béjaia), Benmokhtar Chahla (Seddouk VB), Allouat Lina, Atzi Latifa (ASW Béjaia), Rabah Mazari Besma, Beldjena Ikram (NR Chlef), Merouki Racha, Hassaine Ikram (NRS Alger-Centre), Oumessad Rahma (Mouloudiat Ville d'Alger), Benour Alida, Messaoudi Imen (MC Alger), Brahmi Ouali Amel (Mouzaia). De son côté, la sélection algérienne masculine (seniors), vice-championne d'Afrique sera regroupée pour un stage de pré-sélection, en prévision des championnats du monde 2025. Le staff technique national composé de l'entraîneur en chef, Bernaoui Krimo et son adjoint, Cheniti Aboubeker, a convoqué pour ce stage 17 joueurs: Bourouba Yousouf, Achouri Lyes (ES Sétif), Door Djabir, Kadri Adil (WA Tlemcen), Bouyoucef Sofiane, Ould Cherchali Islam (MC Alger), Arab Rahim, Hammimes Raouf, Manallah Allaeddine (JSCO Adouane), Amrat Yasser (CASTEL), Bouhoui Lotfi, Brahmi Fouad, Allou Akram, Chari Houssem (MBB), Bouzir Soheib, Ziouche Rafik Salem (USM Blida), Zelazel Mohamed (CRB Chlef). Pour sa part, l'équipe nationale masculine (seniors) de beach-volley sera en regroupement durant la même période et au même endroit, en vue du tournoi de qualification aux jeux olympiques 2024 de Paris. L'entraîneur Mokrane Idrici a convoqué six joueurs pour prendre part à ce stage : Kallouche islam (ASV Bejaia), Hammadeche Ayoub (JSCO Adouane), Dekiche Ayoub (CASTEL), Benfatima Omar (OMK El-Milia), Touhami Hani (NAHussein Dey), Kara Ali Mohamed-Amine (RM Arzew).

CANOË-KAYAK/ CHAN /QUALIFS AUX JO :
Deux paires algériennes en finale de leurs spécialités à Abuja

LES PAIRES algériennes composées de Sid ali Belaidi/Merzougui Ali et Haidra Ayoub/ Bentouati Riad se sont qualifiées, vendredi à Abuja au Nigeria, en finale de leurs spécialités respectives : Canoé (C2 500m) et Kayak (K2 500m), lors des épreuves comptant pour les Championnats d'Afrique qui ont débuté, jeudi et se poursuivront jusqu'au 27 novembre à Jabi Lake, qualificatives aux Jeux Olympiques de Paris-2024. La paire algérienne de C2 500m (Sid ali Belaidi et de Merzougui Ali) disputera la finale de l'épreuve, après avoir terminé la course des qualifications en première position. Celle du K2 500m (Haidra Ayoub et Bentouati Riad) s'est classée en seconde position lors de la course de qualification, selon la page facebook de la fédération algérienne des Sociétés d'Aviron et de Canoé-Kayak. Les deux finales qui se sopnt déroulées vendredi après-midi, sont qualificatives aux JO-2024. Selon la même source, les délégations participant aux joutes d'Abuja avaient déploré l'organisation catastrophique de cet événement très important, et surtout un plan d'eau ne répondant pas aux normes requises, pour la tenue de compétitions de telle envergure où certains couloirs étaient jeudi parsemés d'amas d'herbes. L'équipe algérienne qui participe au rendez-vous d'Abuja est composée de sept athlètes. Il s'agit d'Aya Ferfad (Kayak, 500m k1, 500m k2), Anfal Arbi (kayak, 500m k2), Hydra Ayoub, Bentouati Ryad, Merzougui Mohamed Ali (Canoé-1000m C1 et 500m C2), Belaïdi Sid Ali (Canoé-1000m C1 et 500m C2). En plus d'Ibrahim Guendouz (para-kayak) qui a déjà réservé sa place aux jeux Paralympiques de Paris, grâce à sa médaille de bronze remportée en août dernier à Duisburg (Allemagne). Il est à rappeler aussi que les rameurs algériens de la spécialité d'Aviron, Nihad Benchadli et Sid Ali Boudina ont également validé leur ticket pour le rendez-vous olympique parisien, lors du 15e championnat d'Afrique d'Aviron disputé en octobre en Tunisie.

A LA VEILLE DE LEUR RETOUR À LA COUPE DE LA CAF

Les Usmistes algérois invités à réagir

La semaine qui vient de s'achever n'a pas été tranquille pour les joueurs de l'USM Alger avec deux revers de suite qui viennent de confirmer un début de saison problématique. La direction du club, avant d'accueillir ce soir au 5 juillet à 20H00, les Libyens d'Al Hilal de Benghazi, qui ont haussé le ton avec eux, s'attendent à une réaction positive pour relancer la machine avec un succès pour rassurer et se refaire une santé.

Par Rabah Azizi



Au moment où nous rapportions hier (voir notre édition de mardi et le papier intitulé « que se passe-t-il à l'USM Alger ») le ressenti des fans Rouge et Noir au sujet de la situation que traversent leurs favoris, surtout le début de saison difficile et ce qui s'apparente à « une crise de résultats », nous apprenions que juste après la fin de la réunion avec le PDG du groupe Serport, Harkati, le directeur général de la SSPA, M. Arab, et Toufik Korichi, le manager sportif, ont pris directement la direction du stade Omar Hamadi pour une réunion (mise au point ?) avec les joueurs. Des sources proches du club nous ont ainsi appris que les deux responsables en question ont fait le tour de la question avec le groupe, notamment en ce qui concerne la série de mauvais résultats enregistrés jusque-là, les deux revers de suite concédés face respectivement à l'ES Sétif et l'US Biskra passant très mal, ce qui expliquerait le mécontentement de la direction qui a tenu à lancer à l'occasion un avertissement en les mettant devant leurs responsabilités. Et la question qui reste posée concerne bien sûr la partie responsable de cette mauvaise passe. C'est tout trouvé à voir le ton utilisé : comprendre que « la balle est dans le camp désormais des joueurs » qui ont été invités, sommés même, de réagir au plus vite, en redoublant d'efforts afin de retrouver le chemin de la victoire. En mettant en avant que Serport « a mis les moyens pour les mettre dans les meilleures conditions possibles leur permettant de réaliser les objectifs tracés. » En leur rappelant que, par rapport à nombre de clubs faisant face à des crises financières asphyxiantes, ils n'ont pas à se plaindre. » Preuve en est, ajouteront-ils, « tout le monde est payé dans les temps, sans retard ». Pour sa part, le nouveau coach, le technicien espagnol, Juan Carlos Garrido, bien que tout récemment installé à la tête du staff technique, il aurait été « invité à revoir sa copie et essayer de trouver au plus vite la ou les solutions pour remettre l'équipe sur les rails. En attendant de retrouver le championnat de Ligue 1, (ils devront patienter en raison de leurs engagements continentaux), l'entraineur comme ses poulains, savent ce qui les attend et ce qu'ils doivent faire dès ce dimanche au stade du 5 juillet en retrouvant la compétition africaine avec la 1ère journée de la phase de groupes de la coupe de la Caf. Face aux Libyens d'Al Hilall de Benghazi, ils devront faire le plein de points pour assurer et rassurer leur public qui leur rappelle qu'ils ont un trophée, plus un statut, à défendre. Le déclic peut-être. Une belle occasion sûrement de confirmer leurs ambitions même si, lors de cette édition et l'effet surprise en moins, ils seront cette fois attendus au tournant. C'est pour dire que coach Garrido et son staff ont un grand travail à réaliser pour rendre l'équipe de nouveau compétitive pour conserver son trophée continental avec de nouvelles ambitions en Ligue1 Mobilis en jouant les 1ers rôles.

R.A

OGC NICE

Youcef Atal placé en garde à vue

Par Azouaou Aghiles

D'APRÈS le site électronique du journal Onze Mondial qui reprend le quotidien régional azuréen, le latéral des Verts, Youcef Atal, aurait été placé en garde à vue jeudi soir dans les locaux de la police judiciaire à la caserne Auvare de Nice. La raison, tout le monde la connaît, le tollé généralisé mais loin d'être innocent qui a suivi au sein d'une majorité de la classe politique et des médias français demandant à la justice de l'Hexagone de se montrer ferme dans une affaire liée, soutiennent-ils, à des propos jugés antisémites dont se serait rendu coupable l'international algérien au mois d'octobre dernier suite à son post Instagram soutenant la Palestine en pleins bombardements sanglants de l'armée israélienne dans la bande de Ghaza. Un soutien qui passe mal et entraînant une suspension immédiate par le club niçois suivie par un verdict lourd prononcé à son encontre par la Ligue de football professionnel en France, soit une suspension de sept (07) matchs et ce, à partir du 31 octobre dernier. Youcef Atal, qui est revenu à la compétition officielle lors du déplacement au Mozambique de l'Equipe nationale avec à la clef une prestation de tout premier après une absence des terrains depuis plus de 40 jours maintenant en aidant ses camarades à décrocher une belle victoire (2-0) presque décisive sur la route de la qualification au Mondial 2026, doit devoir, dès son retour sur la Côte d'Azur, répondre de chefs d'accusation lourds consécutivement rappelle-t-on, à l'ouverture d'une enquête pour « apologie du terrorisme et provocation publique à la haine ou à la violence », avant, selon toujours Nice Matin, de ne répondre désormais que du seul chef d'accusation de « provocation à la haine raciale à raison de la religion ». Selon Onze Mondial, il devait être déféré dans la journée d'hier (vendredi) après son interrogatoire par les enquêteurs de la Police Judiciaire. En attendant un dénouement heureux de cette affaire, le natif de Boghni peut compter sur le soutien de ses compatriotes en sélection. A commencer par le capitaine Ryad Mahrez, qui est monté vite au créneau pour l'assurer, publiquement, de sa pleine et entière solidarité sous la forme d'une story accompagnée d'une photo où l'on peut lire notamment : «Force frero». Atal, qui a besoin lors de cette dure épreuve d'une réelle force mentale ne peut qu'apprécier ce geste fort.

A.A

MONDIAL 2026 (ELIMINATOIRES) :

La FIFA rend hommage à Belmadi et Slimani

LA FÉDÉRATION internationale de football (FIFA) a rendu hommage au sélectionneur de l'équipe nationale Djamel Belmadi et à l'attaquant Islam Slimani, qui se sont distingués, chacun dans son registre, à l'occasion des deux premières journées (Zone Afrique) des qualifications de la Coupe du monde 2026, disputées du 15 au 21 novembre. «Belmadi a atteint, à l'occasion de la deuxième journée au Mozambique (victoire 2-0), la deuxième marche du classement des entraîneurs ayant dirigé le plus souvent les Fennecs : 59 fois, à égalité avec Rachid Mekhloufi. Il lui reste un peu de marge pour atteindre le record absolu de 72 matches qui appartient à Rabah Saâdane», a écrit l'instance internationale dans un article publié mercredi sur son site officiel intitulé «les quatre faits marquants des 1re et 2e journées.» Logée dans le groupe G, l'Algérie a bien entamé sa campagne qualificative en battant d'entrée la Somalie (3-1) au stade de Baraki, avant de récidiver trois jours plus tard en disposant du Mozambique à Maputo (2-0). Deux succès qui ont permis aux «Verts» de s'emparer de la tête du classement avec 6 points, à trois longueurs de ses poursuivants directs. De son côté, l'actuel meilleur buteur historique de la sélection Islam Slimani a également fait parler de lui à l'occasion de cette fenêtre internationale. «Dès la première journée, Islam Slimani a égalé un record : celui du plus grand nombre de buts inscrits en éliminatoires africains, soit 18.

Il s'est mis au niveau de l'Ivoirien Didier Drogba, du Camerounais Samuel Eto'o et du Burkinabè Moumouni Dagano. «C'est vrai ? C'est bien, ça !», s'est réjoui l'attaquant en zone mixte lorsqu'un journaliste lui a appris qu'il était détenteur du record», ajoute la même source.

INFOS-VERTS

Les Fennecs s'invitent dans le Top 30 du classement Fifa . . .

À QUELQUES semaines du coup d'envoi de la Coupe d'Afrique des Nations qui se tiendra début 2024 en Côte d'Ivoire, l'Algérie, qui a remporté le sacre en 2019, voulait se rassurer. À l'occasion de cette trêve internationale de novembre, les Fennecs ont parfaitement abordé leurs deux matchs comptant pour les éliminatoires de la Coupe du Monde 2026. Ils l'ont d'abord emporté à domicile face à la Somalie sur le score de 3-1, avant d'enchaîner avec un second succès, cette fois sur la pelouse du Mozambique 2-0. Des succès qui ont permis aux hommes de Djamel Belmadi de parfaitement conclure cette année 2023, ainsi que de réaliser un joli bond au classement FIFA. En effet, les Algériens pointent désormais à la 30e place du classement. Ils gagnent trois places par rapport au classement précédent, pour s'imposer comme la quatrième nation africaine derrière la Tunisie (28e), le Sénégal (20e) ainsi que le Maroc (14e). Tient-on là les quatre favoris de la Coupe d'Afrique des Nations ?

. . . Coritiba FC : Slimani forfait face à Fluminense

L'INTERNATIONAL ALGÉRIEN de Coritiba FC Islam Slimani, blessé, a déclaré forfait pour le match en déplacement face au récent détenteur de la « Copa Libertadores » Fluminense ce soir (samedi, 21h00, heure locale), pour le compte de la 35e journée du championnat brésilien de football, rapporte mercredi la presse locale. « Le joueur de 35 ans suit un traitement en Algérie, le service médical de Coritiba surveille à distance », a indiqué la même source. L'actuel meilleur buteur historique de l'équipe nationale (43 buts), s'est blessé à la cuisse en voulant contrôler une balle, lors du match disputé dimanche en déplacement face au Mozambique (2-0), dans le cadre de la 2e journée (Gr.G) des qualifications du Mondial-2026. « Le joueur est même incertain pour le match suivant mercredi à domicile face à Botafogo RJ (21h30, heure locale), à l'occasion de la 36e journée. Au terme de la 34e journée, Coritiba FC, sérieusement menacé par le spectre de la relégation, occupe la 19e et avant dernière place avec 29 points, doit gagner tous ses derniers matchs et espérer des faux-pas de ses concurrents directs pour éviter la descente en division 2. Slimani (35 ans), premier international algérien à évoluer au pays du Roi Pelé, s'est engagé en août dernier avec Coritiba FC pour un contrat qui expire le 31 décembre 2024, en provenance d'Anderlecht (Belgique). En 11 apparitions sous le maillot du club brésilien, Slimani a marqué 2 buts et délivré 3 passes décisives. En rejoignant le championnat du Brésil, l'ancien buteur du Sporting Lisbonne souhaite rester compétitif avec les « Verts « dans la perspective de la CAN-2023 (décalée à 2024) en Côte d'Ivoire (13 janvier-11 février), voire du Mondial 2026.

LUTTE CONTRE L'ÉMIGRATION CLANDESTINE À TIPASA

Mise en échec d'une tentative

UNE TENTATIVE d'émigration clandestine par mer a été mise en échec par les services de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Tipasa, avec l'arrestation de six personnes, a indiqué, avant-hier, un communiqué de cette institution sécuritaire.

Selon le document, la police judiciaire a mis en échec une tentative d'émigration clandestine par mer en procédant à l'arrestation de six personnes, dont quatre pour leur implication dans « l'organisation de traversées illégales dans le cadre d'une organisation criminelle transnationale ».

L'opération a également permis la saisie d'une embarcation de pêche de plus de cinq mètres, dotée d'un moteur de 75 chevaux, en plus de cinq gilets de sauvetage, une lampe de poche, un montant estimé à 104.000 DA, et un véhicule touristique utilisé dans le déplacement des membres de ce réseau.

Les individus arrêtés ont été déférés devant le procureur de la République territorialement compétent, pour « trafic illicite de migrants par voie maritime dans le cadre d'un groupe criminel organisé transnational », a conclu le même communiqué.

R.R

EL-MEGHAÏER

Opérations d'aménagement des lotissements sociaux

AFIN D'AMÉLIORER les conditions de vie de la population, diverses opérations d'aménagement des lotissements et des groupes ruraux ont été retenues en faveur des communes de la wilaya d'El-Meghaïer, ont indiqué, avant-hier, des services de la wilaya.

L'on relève, à ce titre, le lancement des opérations de raccordement aux réseaux divers de pas moins de 25 sites et lotissements sociaux délimités à travers la wilaya, la réalisation des réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement, d'électrification et d'alimentation en gaz naturel, a indiqué le wali d'El-Meghaïer, Lâaredj Nehila.

Les autorités locales s'attellent, à ce titre, à régulariser la situation administrative des groupes ruraux créés par les communes, et à rattraper le déficit accusé en termes de raccordement aux voiries et réseaux divers (VRD), selon la même source.

Ces opérations ont été favorablement accueillies par les bénéficiaires des parcelles de terrain à bâtir, estimant qu'elles seraient susceptibles de contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie.

La wilaya d'El-Meghaïer s'est vue accorder cette année un programme de 1.300 logements, dont 200 logements sociaux locatifs, 100 unités promotionnelles aidées, 500 lots sociaux et 500 aides à l'habitat rural, dans le but d'offrir un logement décent au citoyen.

R.R

GHARDAIA

Vers un projet pilote de gestion intégrée des déchets

Un projet pilote de gestion intégrée des déchets sera lancé « incessamment » à Constantine et Sétif, a révélé avant-hier, à Ghardaia, Ryadh Boudjemadi, responsable des dossiers nature, climat et énergie au sein du Programme des Nations Unis de Développement (PNUD) en Algérie.



S'exprimant en marge de la semaine de l'entrepreneuriat « vert » organisée à Ghardaia par l'Agence nationale des déchets (AND) en coordination avec le PNUD-Algérie, Dr Boudjemadi a indiqué que ce projet pilote pour les communes de Sétif et Constantine portera essentiellement sur la gestion intégrée des déchets solides municipaux à Constantine et des déchets de volaille à Sétif afin de transformer la chaîne de valeur des déchets en une économie circulaire.

Ce projet offrira plusieurs avantages socio-économiques par la création de nombreuses activités en transformant la chaîne de valeur des déchets en une économie circulaire créatrice de nouveaux secteurs économiques et l'emploi pour absorber le chômage, a expliqué le même responsable.

Financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM) à hauteur de 4.6 millions de dollars US, ce projet de gestion intégrée des déchets solides municipaux à Constantine et des déchets de volaille à Sétif vise également à réduire les risques pour la santé publique, la réduction des émissions de Carbonne et la diminution de la pollution des eaux superficielles et nappes phréatiques, a précisé Dr Boudjemadi.

Et d'ajouter que ce projet pilote repose sur l'implication du secteur privé et le transfert technologique pour la récupération et la transformation des déchets, en privilégiant des solutions financièrement viables, socialement justes et respectueuses de l'environnement.

« Une dynamique qualitative en faveur du développement durable, de la préservation de la biodiversité et la lutte contre les effets des changements climatiques, est en plein essor en Algérie, en vue de contribuer à la réduction des émissions de Carbonne, de la pollution environnementale », a souligné l'orateur avant de conclure que la durabilité et les enseignements de ce projet « Pilote » seront étendus au niveau d'autres régions du pays.

R.R

CHU D'ORAN

Sensibilisation pour le dépistage du cancer de la prostate

LE SERVICE d'urologie du CHU d'Oran a ouvert ses portes, depuis le début de novembre en cours, pour le dépistage du cancer de la prostate dans le cadre du « mois bleu ». C'est ce qu'a fait savoir, le Pr Benatta Mahmoud, chef du service.

Dans ce sens le Pr Benatta Mahmoud, a précisé que « Nous faisons de la sensibilisation tout au long de l'année, mais l'activité s'intensifie au cours du mois bleu », soulignant que son service reçoit surtout « des patients qui se doutent déjà de quelque chose, avec des symptômes ou des analyses positives ».

Les personnes de plus de 50 ans devraient effectuer un dépistage précoce, même s'ils ne souffrent pas de problèmes ou de symptômes en particulier, car le dépistage précoce de ce cancer augmente les chances de guérison, a-t-il souligné.

Il a indiqué également qu'« Il suffit de faire un test sanguin nommé PSA « Prostate Specific Antigen » pour détecter ce cancer ».



S'agissant des nouveaux cas, il a affirmé que son service enregistre, en moyenne, une cinquantaine chaque année.

Les dernières statistiques du registre du cancer de la wilaya d'Oran (2019) font état de 100 nouveaux cas.

En outre, la cellule de communication de cet établissement de santé, a indiqué que l'EHU d'Oran compte, organiser des journées de sensibilisation, les 29 et 30 novembre en cours, avec l'installation d'un chapiteau à l'entrée de l'hôpital ouvert à toute personne souhaitant avoir des informations sur les affections liées à la prostate.

« Nous allons mobiliser une équipe composée de médecins généralistes, d'urologues et d'oncologues, qui seront présents au niveau du chapiteau pour répondre aux questions de ceux qui veulent avoir des informations sur ce cancer, son diagnostic et sa prise en charge », a expliqué la chargée de communication de l'EHUO Hayet Missoum.

R.R

EN SOLIDARITÉ AVEC GHAZA

Retrait de «La Dernière Reine» du cinéma du Parc à Montréal

Le cinéma du Parc à Montréal se retrouve au cœur d'une controverse artistique après avoir annulé la projection d'une série de films sur la Palestine de la réalisatrice libanaise Jocelyne Saab. En solidarité avec ces films censurés, les réalisateurs de « La Dernière Reine », Adila Bendimerad et Damien Ounouri ont décidé de retirer leur film de la programmation du cinéma, dénonçant ainsi la censure dont est victime le cinéma palestinien.



L'événement intitulé « Du fleuve à la mer », prévu en soutien à Ghaza et organisé par plusieurs associations, a été annulé de manière unilatérale par le conseil d'administration et la direction générale du cinéma du Parc, quelques heures seulement avant le début des projections. Les réalisateurs ont exprimé leur déception dans un communiqué, soulignant que leur engagement quotidien a toujours été centré sur des valeurs telles que la justice, la dignité humaine et la liberté d'expression.

« Notre forte croyance en l'art comme moyen d'émancipation et de dialogue est au cœur de notre travail, dans lequel nous avons toujours tenté de mettre en lumière la question coloniale, l'effacement de l'histoire et l'étouffement des voix individuelles et collectives», a fait savoir la même source.

Les réalisateurs ont également critiqué la décision de censure en rappelant d'autres incidents similaires en France et en Allemagne, où des films liés à la Palestine ont été retirés des programmes, alimentant ainsi des préoccupations quant à une tendance croissante à entraver la liberté artistique. « Ceci nous mène à refuser toute forme de discrimination et de censure à l'encontre de tous les cinémas du monde, et de la culture en général », ont-ils précisé.

« Aujourd'hui particulièrement, nous sommes choqués par la censure et l'arbitraire qui frappe le cinéma palestinien, alors qu'un nettoyage ethnique est en cours à Ghaza et en Cisjordanie. D'abord en France où le film « Wardi » du réalisateur norvégien Mars Grorud a été retiré de la programmation scolaire par le rectorat de Paris. Ensuite en Allemagne où le film « Wajib » d'Anne- Marie Jacir a été déprogrammé sans explication d'une chaîne de télévision », a confié l'équipe du film.

Suite à la décision du cinéma du Parc, les réalisateurs ont initié un dialogue avec l'établissement pour comprendre les raisons derrière cette annulation. « Le cinéma du Parc nous a expliqué que quelques heures avant la projection des films de Jocelyne Saab, en plus d'une pétition en ligne contre la tenue de l'événement, le cinéma avait subi « une attaque » recevant plusieurs centaines de mails et de « menaces », selon leurs termes, de différentes natures, dont ils ne peuvent parler publiquement », ont-ils expliqué.

Les réalisateurs ont «proposé au cinéma grâce à la médiation de notre distributeur, le Festival du monde Arabe de Montréal, d'ouvrir un dialogue public pour lever le voile sur ces pressions externes qui semblent devenir une pratique courante dans la censure et l'annulation du cinéma palestinien, que ce soit sur les artistes, les distributeurs ou les exploitants de salle », a affirmé la même source.

Ces pratiques sont, selon Adila Bendimerad et Damien Ounouri très inquiétantes, opaques, non démocratiques et de ce fait inacceptable. « Nous espérions par ce dialogue soulever la question de cette censure, comment elle est vécue et comment peut-on la combattre. Malgré les efforts consentis par les différentes parties, ce dialogue ouvert au public peine à se mettre en place, et jusqu'à aujourd'hui nous jugeons ne pas avoir reçu un geste clair et fort de la part du cinéma du Parc », ont-ils estimé.

En réponse à cette impasse, les réalisateurs de « La Dernière Reine » ont pris la décision de retirer leur film de la programmation du cinéma du Parc jusqu'à ce qu'un geste significatif soit fait par l'établissement pour restaurer l'ouverture au dialogue et la libre expression artistique. Ils espèrent également que les films annulés seront reprogrammés dans le cadre de l'événement « Du fleuve à la mer ».

Les réalisateurs ont conclu sur une note d'excuse envers le public montréalais. « Nous continuerons toujours à défendre l'idée que tout artiste et toute œuvre doivent être protégés, et peuvent aspirer à être libres du fleuve à la mer, et à travers le monde entier. Nous nous excusons auprès du public montréalais et espérons que « La Dernière Reine » pourra être diffusé dans un cinéma qui sait protéger ses films », ont confié les réalisateurs.**Meriem Djouder**

«JOUSSOUR TAWASSEL LI TOURATH AL HAOUADIR»

Le patrimoine immatériel palestinien à l'affiche



LA 6E ÉDITION de la manifestation «Joussour Tawassel Li Tourath Al Haouadir» se tiendra les 25 et 26 novembre au Musée public national des arts et des expressions culturelles traditionnelles-Palais Ahmed-Bey- de Constantine, avec au programme diverses activités visant à faire connaître le patrimoine immatériel palestinien, a indiqué un communiqué du Musée.

Organisée sous le parrainage du ministère de la Culture et des Arts, avec la participation de plus de 10 Musées nationaux, la manifestation sera ponctuée par une exposition-hologramme sur l'agression sioniste et l'atteinte au patrimoine immatériel palestinien et des ateliers pédagogiques destinés aux enfants pour faire la promotion de ce patrimoine immatériel, animés par les Musées participant à l'évènement.

Placée sous le thème «Musées pour l'humanité» en signe de solidarité avec le peuple palestinien face à l'agression sioniste barbare contre Ghaza, la manifestation vise à mettre la lumière sur les crimes abjects de l'entité sioniste qui en plus des massacres et du déplacement forcé des Palestiniens, s'acharne à détruire les vestiges archéologiques et les Musées dans une tentative visant à aliéner l'identité palestinienne.

Des expositions seront également organisées à l'occasion pour faire connaître les Musées participant à cette manifestation, dont les Musées publics nationaux de Cirta, Sétif et Khenchela, le Palais des Raïs (Bastion 23) et le Musée du Bardo d'Alger.

R. C.

MUSÉE D'HIPPONE À ANNABA

Réouverture de la salle historique après restauration

LA SALLE des vestiges de la vie quotidienne du musée d'Hippone d'Annaba a été rouverte après sa restauration exposant 286 pièces archéologiques des civilisations anciennes qu'a connues la région, a indiqué mercredi le directeur du musée et des sites archéologiques d'Annaba, Khalil Azzouni.Cette réouverture a été effectuée «au début de cette semaine» après une année de fermeture pour travaux de restauration et aménagement engagés dans un souci de préservation des pièces et outils archéologiques révélant certains aspects de la vie quotidienne des ancêtres des habitants de la région et les activités qu'ils exerçaient, a précisé le même responsable. La collection de la salle est constituée de pièces en pierre, en bronze, en cuivre et en terre cuite ainsi que d'outils utilisés pour la pêche et le commerce datant, pour certaines, du 3ème siècle avant JC, selon Azzouni qui a souligné que ces vestiges appartiennent aux civilisations punique, romaine, byzantine et islamique.

Des lampes à l'huile, des articles en céramique, des pièces de monnaie, des bijoux, des pièces rares en verre représentant Adam et Eve composent cette collection du musée d'Hippone, a-t-on précisé. Situé sur le site archéologique de la ville romaine d'Annaba, le musée d'Hippone comprend trois salles : une pour les vestiges de vie quotidienne, une autre pour les mosaïques et une troisième pour les statues en marbre et en bronze, et reçoit annuellement 15.000 visiteurs, selon son directeur. **R. C.**

La rotation du noyau terrestre serait-elle

Calée sur les changements de durée du jour ? Une étude le suggère, avec précaution



Bien loin sous la surface de la Terre, l'immense noyau de notre planète s'est peut-être mis à tourner dans l'autre sens, selon une étude estimant que le cycle de rotation du noyau terrestre - environ 70 ans - serait plus ou moins calé sur les changements de longueur du jour.

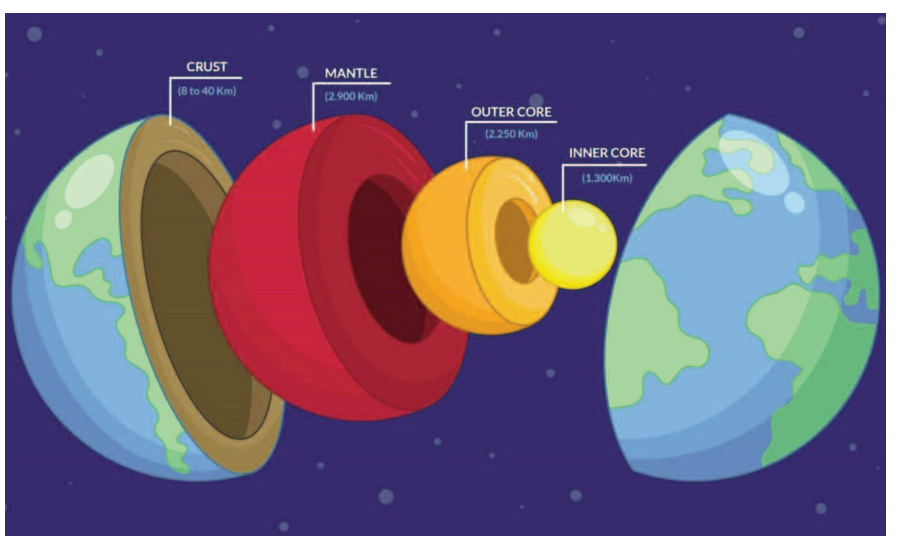
Le noyau terrestre, une sphère brûlante de la taille de Pluton, a cessé de tourner et pourrait même être parti dans l'autre sens, suggère cette étude parue lundi 23 janvier dans la revue Nature Geoscience.

Cette "planète dans la planète" essentiellement constituée de fer, à quelque 5.000 km sous la surface, est libre de ses mouvements car elle flotte dans l'enveloppe liquide du noyau externe, sous le manteau terrestre.

Le mécanisme exact de cette rotation reste un sujet de débat. Car le peu qu'on en connait repose sur l'analyse fine des ondes sismiques, provoquées par des séismes, quand elles passent par le centre de la planète.

L'hypothèse des liens physiques entre toutes les couches composant la Terre

En analysant les données d'ondes sismiques sur les 60 dernières années, Xiaodong Song et Yi Yang, de l'Université de Pékin, ont conclu que la rotation du noyau "s'est quasiment arrêtée vers 2009 avant de repartir dans le sens opposé". "Nous pensons que le noyau central est, par rapport à la surface de la Terre, en rotation dans un sens puis dans un autre, comme une balançoire", ont-ils dit à l'AFP.



"Un cycle complet (dans un sens puis dans l'autre) de cette balançoire est d'environ 70 ans", selon eux. Le dernier changement de rotation avant celui de 2009 serait intervenu au début des années 1970. Le prochain aurait lieu au milieu des années 2040, complétant le cycle, selon les chercheurs chinois. Selon eux, cette rotation serait plus ou moins calée sur les changements de longueur du jour, d'infimes variations dans le temps exact dont la Terre a besoin pour effectuer une rotation sur son axe.

A ce jour, il y a peu d'indications d'une influence de cette rotation du noyau sur ce qui se passe à la surface terrestre. Mais les deux auteurs sont convaincus qu'il existe des liens physiques entre toutes les couches composant la Terre, depuis le noyau jusqu'à la croûte terrestre. "Nous espérons que notre recherche motive des chercheurs à concevoir et tester des modèles traitant la Terre comme un système dynamique intégré", expliquent-ils.

Comme étudier les organes d'un patient avec un équipement limité

Des experts indépendants ont accueilli cette recherche avec intérêt mais aussi une certaine réserve. "Il s'agit d'une étude très prudente effectuée par d'excellents scientifiques qui ont utilisé beaucoup de données", déclare à l'AFP John Vidale, sismologue à l'Université de Californie du Sud. Mais selon lui, "aucun des modèles existants n'explique vraiment bien toutes les données disponibles".

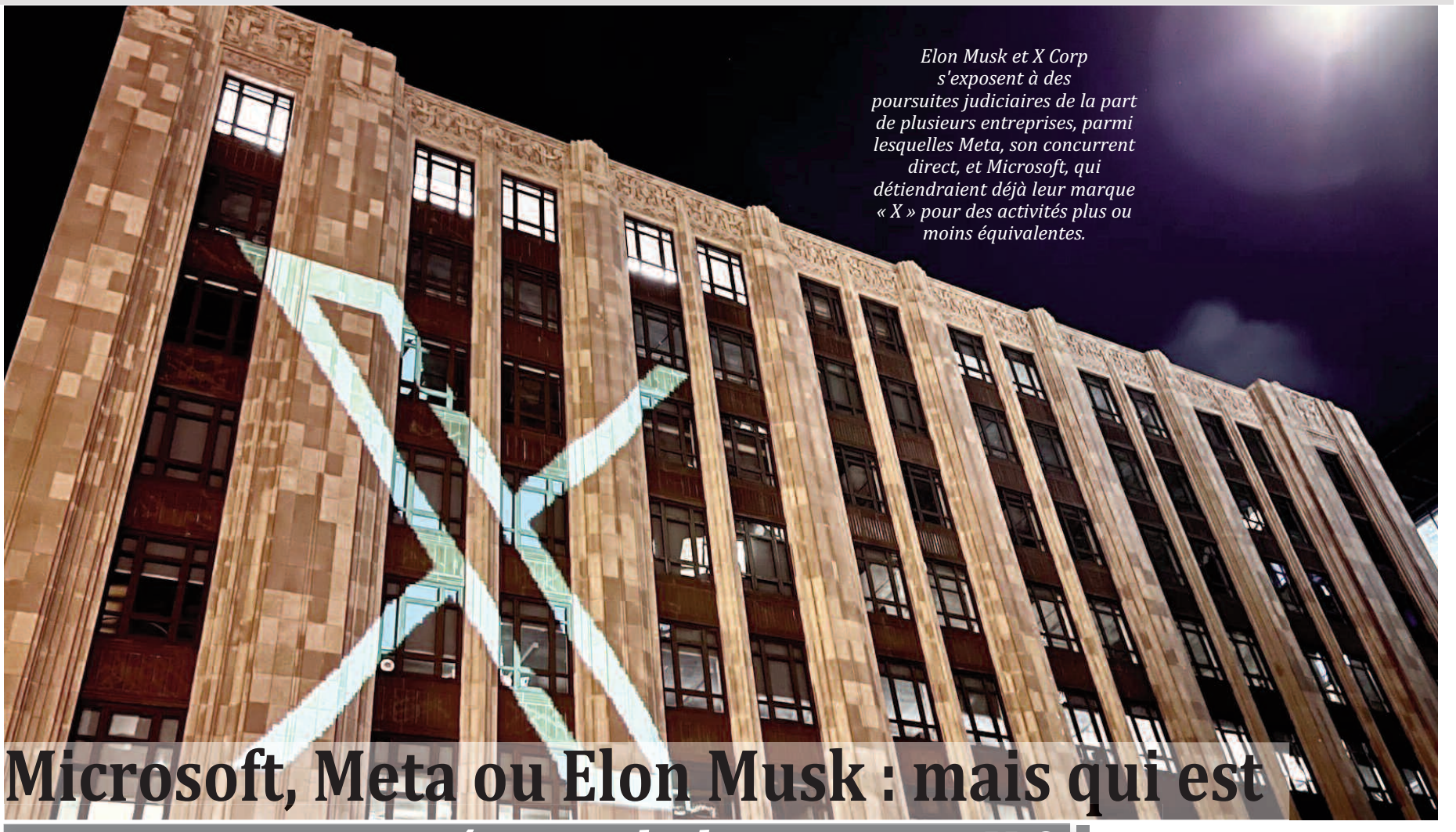
John Vidale a publié l'an dernier une étude suggérant que le noyau interne oscille bien plus rapidement, en changeant de direction environ tous les six ans, selon les données sismiques de deux explosions nucléaires remontant à la fin des années 1960 et au début des années 1970.

Un moment de bascule proche de celui indiqué par l'étude des chercheurs chinois, "une coïncidence", selon le sismologue américain. Autre théorie : le noyau interne n'a bougé de façon significative qu'entre 2001 et 2013, avant de se stabiliser depuis.

Pour Hrvoje Tkalcic, géophysicien à l'Université nationale australienne, le cycle du noyau interne est d'environ 20 à 30 ans, plutôt que les 70 ans proposés par l'étude dans Nature Geoscience. "Ces modèles mathématiques sont probablement tous incorrects" parce que même s'ils expliquent les données observées, ces dernières peuvent répondre à d'autres modèles encore à imaginer, dit-il.

La communauté géophysique a donc, selon lui, toutes les raisons d'être "divisée sur cette découverte, et le sujet de rester controversé". Il compare les sismologues à des médecins "qui étudient les organes internes d'un patient avec un équipement imparfait ou limité". Comme si l'on essayait de comprendre le fonctionnement du foie uniquement à l'aide d'une échographie.

Sans l'équivalent d'un scanner, "notre représentation de l'intérieur de la Terre reste floue", dit-il, s'attendant à d'autres surprises dans ce domaine. Comme la théorie selon laquelle le noyau interne recèlerait en son sein une sphère de fer encore plus petite, sur le modèle des poupées russes.



Elon Musk et X Corp s'exposent à des poursuites judiciaires de la part de plusieurs entreprises, parmi lesquelles Meta, son concurrent direct, et Microsoft, qui détiendraient déjà leur marque « X » pour des activités plus ou moins équivalentes.

Microsoft, Meta ou Elon Musk : mais qui est *vraiment propriétaire de la marque X ?*

En renommant Twitter en « X », Elon Musk a-t-il commis l'irréparable ? Il n'a en tout cas pas fait dans l'inédit, ça c'est une certitude. Depuis le début de la semaine, les voix s'élèvent pour dénoncer, rappeler ou nous apprendre que le X est tellement utilisé, dans la Tech notamment, qu'il est tout à fait possible que le successeur de Twitter fasse l'objet d'actions en justice.
Au rayon de la propriété intellectuelle, la nouvelle marque d'Elon Musk pourrait poser quelques soucis à certains mastodontes du secteur.

900 marques américaines qui, elles aussi, exhibent le X

« Il y a 100 % de chances que Twitter soit poursuivi en justice par quelqu'un », a déclaré auprès de nos confrères de Reuters un avocat spécialisé dans les marques et la propriété intellectuelle, Josh Gerben. Il faut dire que ce dernier a livré des résultats assez marquants.
Le juriste a dénombré pas moins de 900 enregistrements de marques américaines qui exercent une activité aujourd'hui, et qui couvrent la lettre X, sur laquelle le réseau social d'Elon Musk fonde toute sa stratégie.
Parmi ces nombreuses entreprises, vous ne serez peut-être pas étonnés d'apprendre que figurent Microsoft et Meta. Microsoft détient une marque X depuis 2003. Elle concerne d'ailleurs son système de jeu vidéo Xbox. Et Meta, de son côté, a enregistré une lettre X bleue et blanche pour des logiciels et… des réseaux sociaux, oui !

La contestation du X d'Elon Musk est-elle crédible ?

Puisque vous suivez assidument le monde des nouvelles technologies, vous savez que Meta a lancé son « Twitter à lui », baptisé Threads, déjà téléchargé par plus de 150 millions de personnes.
Peut-on imaginer Mark Zuckerberg et son conseil d'administration explorer les recours possibles contre le X d'Elon Musk ? Aucune hypothèse ne peut être écartée, surtout dans un contexte brûlant entre les combattants Musk et Zuck. Mais les choses ne sont pas si simples. Alors que peut-il se passer, réellement ? Même si certains éléments varient en fonction du droit local qui s'applique, la pratique veut qu'en théorie, celui qui détient une marque de commerce et protège des éléments comme le logo, le slogan ou le nom peut dénoncer une contrefaçon si une autre marque est susceptible de créer la confusion chez le consommateur.
Blocage, dommages et intérêts… tout est envisageable. Mais il est aussi possible que rien ne se passe.
Dans le cas de Meta et de Microsoft, il leur faudra prouver que le réseau social X peut-être parfaitement confondu ou presque avec une marque qu'ils exploitent sous le même nom, avec un logo similaire.
Et il ne semble pas que ce soit le cas, à ce stade. Sans oublier qu'un logo représentant un X ne possède pas énormément de caractères distinctifs.

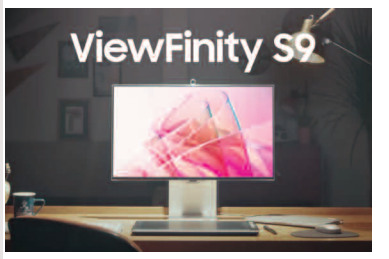
Apple se faufile dans la course à l'IA avec "Apple GPT"

Technologie : Le fabricant de l'iPhone a commencé à préparer un chatbot d'IA pour rivaliser avec ChatGPT d'OpenAI, Microsoft Bing et Google Bard.



C'EST LA NOUVELLE que nous attendions tous. Apple jette enfin son dévolu sur le segment de l'IA générative et rejoint, eh bien, tout le monde, pour disputer la couronne de l'intelligence artificielle à OpenAI.
La nouvelle vient de Bloomberg qui rapporte que la société travaille discrètement sur un outil que les ingénieurs appellent "Apple GPT", faisant indirectement référence à ChatGPT, le chatbot d'IA le plus célèbre et, jusqu'à récemment, l'"application" à la croissance la plus rapide de tous les temps.
Apple a construit le service de chatbot d'IA sur des modèles propriétaires créés par un framework appelé Ajax, qui a été construit pour la première fois l'année dernière et qui fonctionne sur Google Cloud.

Samsung ViewFinity S9 : le moniteur 5K au coude à coude avec le Studio Display d'Apple



TECHNOLOGIE : Depuis son lancement, l'écran Studio Display d'Apple est le moniteur de référence pour les créatifs, mais le dernier-né de Samsung vise à lui ravir ce titre. Voici pourquoi Apple devrait s'inquiéter.
Six mois après avoir annoncé son moniteur de bureau ViewFinity S9 de 27 pouces, Samsung annonce son prix et sa date de sortie. Et ce moniteur est destiné à rivaliser avec le haut de gamme.
Le nouveau moniteur de Samsung sera commercialisé au prix de 1 599,99 dollars (le prix en euros n'est pas encore connu). Mais bien qu'il soit vendu 150 dollars que le Studio Display d'Apple, l'écran de Samsung pourrait en fait avoir un avantage dans plusieurs domaines.
L'entreprise présente cet écran, son premier 5K, comme étant conçu pour les créatifs. Il prend en charge le HDR 600, offre une luminosité de 600 nits et une résolution de 5 120 x 2 880, des caractéristiques identiques à celles du Studio Display. Mais l'écran de Samsung fonctionne aussi bien sur Mac que sur PC, en utilisant les entrées Thunderbolt 4 et mini DisplayPort, en plus de l'USB-C.

Samsung plus performant qu'Apple ?

Pour ceux qui passent de longues heures devant leur écran, il est également doté du mode Eye Saver, qui réduit les émissions de lumière bleue, et d'un écran mat conçu pour réduire les reflets.
Selon Samsung, il s'agit d'une première dans l'industrie : les utilisateurs peuvent régler leur moniteur avec précision en utilisant l'application SmartThings sur leur téléphone. Le mode de base permet d'ajuster les paramètres gamma et la balance des blancs, tandis que le mode professionnel contrôle la luminance, les paramètres gamma et la température ou l'espace des couleurs.
À première vue, le S9 de Samsung semble s'opposer au Studio Display d'Apple.
Mais si l'on tient compte des options incluses - un support inclinable et réglable en hauteur et un écran en verre mat (pour lequel Apple demande un supplément de 200 euros), la caméra (4K pour le S9 par rapport à l'ultra-large 12MP d'Apple) et la connectivité supplémentaire permettant de travailler à la fois sur Mac et sur PC - le S9 semble avoir l'avantage (sauf pour les amateurs d'Apple).
Nous devrons attendre la fin de l'année pour une comparaison pratique afin de voir si le S9 est vraiment une alternative valable, mais les premières indications semblent indiquer qu'il sera le concurrent le plus proche d'Apple, au moins depuis un certain temps.





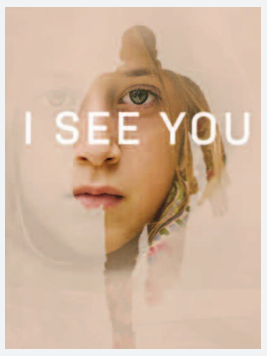








JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h05 TF1
Téléréalité France, 2023
Star Academy

21h00 France 2
Jeu France, 2023
100 % logique : la réponse est sous vos yeux

20h55 M6
Série dramatique Etats-Unis, 2023
9-1-1: Lone Star

21h00 CANAL+
Rugby : Top 14 Saison 2023
Toulouse / Clermont-Auvergne

20h55 W9
Série humoristique
France, 2023
La petite histoire de France

20h50 CINE+ FRISSON
Cinéma Thriller
Etats-Unis 2019
I See You

21h05 6ter
Téléfilm humoristique
Etats-Unis - 2019
Une histoire d'amour à Noël

20h50 CINE+ PREMIER
Cinéma Drame, France 2022
Les volets verts

21h20 C8
Humour France, 2023
Olivier de Benoist : Le petit dernier

20h50 CINE+ CINEMA
Cinéma Drame 2023
Je verrai toujours vos visages

21h00 CINE+ FAMIZ
Cinéma Film d'animation
Etats-Unis 2007
TMNT : Les Tortues Ninja

21h00 TMC
Série policière Etats-Unis, 1974
Saison 3 Épisode 8: En toute amitié
Columbo

21h03 la chaine CANAL+ SERIES



Série humoristique France, 2023
Saison 3 Épisode 1/2/3/4/5/6/7

Narvalo

Sofiane tente d'obtenir le permis et se retrouve toujours confronté au même examinateur acariâtre et de mauvaise foi qui refuse de le lui accorder. Il faut qu'il trouve enfin une solution pour l'éviter.

23h14

Série policière Etats-Unis, 2022
Saison 1 Épisode 1: Police secours

The Staircase

En décembre 2001 à Durham, en Caroline du Nord, l'écrivain et éditorialiste Michael Peterson, appelle les urgences depuis son domicile pour signaler que Kathleen son épouse est inconscience après avoir gravement chuté dans les escaliers de leur maison. A leur arrivée, les secours retrouvent le corps sans vie cette mère de famille de 48 ans. Bouleversé, Michael retrace la chronologie de la soirée aux enquêteurs ainsi qu'à sa famille.

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	05:47	12:17	14:57	17:19	18:41
CONSTANTINE	05:53	12:23	15:03	17:25	18:47
ALGER	06:05	12:35	15:15	17:37	18:59
OUARGLA	06:00	12:30	15:12	17:34	18:55
CHLEF	06:12	12:42	15:24	17:46	19:07
MOSTAGANEM	06:18	12:47	15:29	17:51	19:12
ORAN	06:20	12:50	15:32	17:54	19:15

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 7748 — SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	19°	11°
Oran	21°	9°
Constantine	14°	5°
Ouargla	22°	8°

ENTREPRENEURIAT ET INNOVATION À TIZI OUZOU

Des signes encourageants

En partenariat avec le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, l'accélérateur public Algeria Venture (A-Venture), activant sous l'égide du ministère de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Microentreprises, a organisé une rencontre à Tizi Ouzou, à l'intention des jeunes spécialisés dans l'innovation et désireux de créer leurs propres start-up.



Encourager les jeunes entrepreneurs.

Devant une assistance nombreuse et attentionnée, Wahiba Tekfi, ambassadrice d'A-Venture, a présenté, lors de cette rencontre tenue jeudi sous le patronage du wali de Tizi Ouzou, Djillali Doumi, une communication sur la dimension de la start-up et la PME et, surtout, la différence existant entre elles.

Elle a mis en évidence le rôle majeur de son organisme employeur A-Venture dans la formation des jeunes Algériens quant à la maîtrise du savoir-faire en matière innovante et la mise sur pied de la start-up. Sur ce volet, elle a indiqué que A-Venture a déjà assuré une formation au profit de 110 000 étudiants, parmi lesquels 9 000 ont réussi à créer leurs propres entreprises.

Dans sa communication, Mme Tekfi a précisé que la start-up peut, avec rigueur dans le travail et des objectifs ciblés, légalement avoir une dimension internationale. En termes plus clairs, une start-up créée en Algérie, selon les principes juridiques nationaux, peut avoir des filiales dans les pays étrangers.

De son côté, la représentante de l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou a indiqué que depuis la promulgation de l'arrêté 1675 du 22 septembre 2022, les étudiants évoluant à travers 9 facultés de l'université Mouloud-Mammeri ont présenté 86 projets d'innovation dont 3 ont bénéficié d'un label. Une trentaine de projets ont concerné la PME et 22 autres demandes ont porté sur l'obtention de labels.

Par ailleurs, Mme Tekfi a mentionné la mise en place et le fonctionnement du Bureau CATI, dont la vocation est de protéger la propriété intellectuelle, et le Bureau Bleu, dont la vocation est d'assurer une connexion entre l'entreprise et l'université.

De son côté, le représentant de la direction de la formation et l'enseignement professionnels a mentionné, lors de sa communication, l'existence de la maison de l'Accompagnateur, sise au niveau du centre de formation Kerrad-Rachid de Tizi Ouzou et dont la mission consiste à accompagner le porteur du projet innovant dans ses démarches.

En matière d'innovation ou d'invention, le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Tizi Ouzou peut être fier. En effet, bien des étudiants de ce secteur ont brillé dans l'invention et la révolution de certains créneaux. Anis Morsli de l'Institut national de formation et d'enseignement professionnels de Djebla, commune de Ouaguenou, a mis au point un robot détecteur d'obstacle et d'incendie.

Une telle invention peut servir grandement aux services de la Protection civile, des forêts et même pour d'autres institutions. L'invention de ce jeune savant a porté également sur la mise au point d'un appareil devant assurer une importante économie en matière d'énergie électrique.

Le système fonctionnel de l'appareil est simple : il s'allume automatiquement quand il y a l'effet d'obscurité et s'éteint automatiquement quand apparaît la lumière. L'alimentation des batteries de cet appareil se fait par l'énergie solaire. Bien d'autres inventions sont le fait aussi bien des étudiants de la formation et de l'enseignement professionnels que des étudiants et chercheurs de l'université Mouloud-Mammeri.

Il suffit juste de vulgariser ces inventions et produire leurs machines par séries ou par chaînes pour pouvoir répondre aux besoins de consommation nationale et à l'exportation.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

MÉDÉA

Démantèlement d'un réseau de passeurs de migrants

LA BRIGADE de lutte contre le trafic de migrants et la traite illégale des êtres humains relevant du service de la police judiciaire a mis hors d'état de nuire un réseau de passeurs de migrants africains qui facilitait la circulation illégale d'éléments étrangers à l'intérieur du territoire national. C'est ce qu'a indiqué un communiqué de la sûreté de wilaya de Médéa.

Agissant dans le cadre de la lutte contre les délits liés à l'immigration et au séjour illégal des étrangers sur le territoire national, la brigade de lutte contre le trafic de migrants et le trafic illégal d'êtres humains, en coordination avec d'autres éléments de sécurité, est parvenue à démanteler une bande criminelle, composée de trois individus, spécialisée dans le transport des ressortissants africains des régions du sud vers le nord du pays.

C'est suite à l'exploitation d'informations qu'elle a reçues, faisant état de l'existence d'un réseau criminel spécialisé dans le trafic et le transport d'immigrés clandestins, de différentes nationalités africaines et utilisant deux véhicules utilitaires dans leurs déplacements, que ladite brigade a agi en mettant en place un plan de sécurité qui s'est soldé par l'arrestation de six ressortissants africains de différentes nationalités, selon les précisions de la même source.

Les membres de la bande ont été appréhendés en flagrant délit de transport illégal de ressortissants africains sur le territoire algérien dans deux véhicules, en contrepartie d'importantes sommes d'argent dont le montant n'a pas été précisé.

Les mis en cause seront traduits devant les juridictions compétentes pour «délit de facilitation de l'entrée, la circulation et le séjour illégal d'étrangers sur le territoire algérien et transport irrégulier d'étrangers», a-t-on souligné.

Nabil B.

GLISSEMENT DE TERRAINS À BÉJAÏA

Décès d'un homme de 46 ans

UN HOMME a trouvé la mort dans un glissement de terrain enregistré jeudi matin, vers 8h15, au lieu-dit Tamelaht (Kherrata). L'éboulement a été provoqué par les pluies torrentielles qui se sont abondamment abattues surtout sur l'est de la wilaya mercredi et jeudi derniers. La victime, âgée de 46 ans, a été ensevelie sous terre et retirée morte. So corps a été évacué par les éléments de la Protection civile de la région à la morgue de l'établissement hospitalier de Kherrata.

La Protection civile de wilaya a lancé, par la voie de sa chargée de la communication Latifa Medjbar, un appel aux entreprises en charge des travaux de réalisation de certains projets routiers relevant du secteur des travaux publics dans la région de suspendre, temporairement, le creusement au niveau de leurs chantiers afin d'éviter de nouveaux glissements de terrains durant cette période d'intempéries.

Plusieurs habitations ont, aussi, été endommagées par les crues d'Oued Agarioune, dans la commune d'Aït Smaïl. Aussi, un local commercial a, partiellement, été endommagé par les flots alors qu'un parc de matériels appartenant à une entreprise turque activant dans le secteur des travaux publics de la région risque, également, de céder. Les communes d'Aït Smaïl et Taskariout ont été isolées du reste de la wilaya suite l'effondrement d'un pont nouvellement construit.

Le viaduc a été emporté jeudi soir par les crues d'Oued Agarioune à Bordj-Mira, commune d'Aït Smaïl.

Les réseaux routier, d'eau potable et téléphonique ont, également, été endommagés par les crues. Des habitations jouxtant l'Oued Agarioune ont partiellement été touchées. Plusieurs éboulements ont, aussi, été observés hier matin sur la RN 09 entre Kherrata et Borrdj Mira. Des équipes de la DTP et des entreprises sont intervenues avec leurs engins pour déblayer la route des tonnes de terres et de pierres qui l'obstruent.

N. Bensalem

DRAÂ BEN KHEDDA

La ville envahie par les eaux

COMME c'est de coutume, à la moindre averse de pluie, la ville de Draâ Ben Khedda est envahie par les eaux. Les dernières précipitations ont inondé la plupart des quartiers de la ville et les routes carrossables. Cette situation ayant causé quelques désagréments aussi bien aux piétons qu'aux automobilistes est due premièrement à la morphologie de la ville, laquelle est édifiée sur un terrain plat. La seconde raison est l'absence des travaux d'ingénierie devant permettre l'inclinaison des parties où stagnent les eaux pour leur permettre l'écoulement vers les avaloirs. Il n'est pas moins vrai, hélas, que même les routes et chemins en pente deviennent lors des temps pluvieux des ruisseaux. La raison est l'absence de canaux le long du bas des trottoirs, les bordures devant être plus basses que la route ou le chemin carrossable pour permettre l'écoulement des eaux sur leur lit naturel, hors de la chaussée carrossable. L'autre élément rendant possible l'inondation est l'absence des opérations de drainage des eaux en stagnation. Ainsi, la partie mitoyenne du marché des fruits et légumes a ressemblé, jeudi, en milieu d'après-midi, à un véritable lac. Voitures et camions n'ont pu y circuler.

S. T.